



Des OGM au champ ?

Dialogue entre sciences, technologies, politiques et société

Expériences-pilotes de **deux panels de citoyens** au niveau communal

Avis de panels de citoyens dans les communes belges de Beernem et de Gembloux sur les critères à prendre en compte en vue de l'autorisation ou non de mises en cultures expérimentales et/ou commerciales de plantes génétiquement modifiées



Une initiative

- du Ministre fédéral de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement,
- du Service public fédéral – Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement,
- de la Fondation pour les Générations Futures,
- avec l'aide de la Ville de Gembloux et de la commune de Beernem.

Coordination

Fondation pour les Générations Futures
Rue des Brasseurs, 182 - B-5000 Namur
Tél : + 32 (0)81 22 60 62
Fax : + 32 (0)81 22 44 46
E-mail : fgf@fgf.be
Site web : www.fgf.be

En collaboration avec

Florence André-Dumont et Stéphane Delberghe (M.O.I.S.E-médiations, devenu Athanor-Médiations) et Chris Wuytens (INTERFACEconsult), tous trois spécialisés dans la conception, l'encadrement et le suivi de processus participatifs.

Avec le soutien de ...

- Ce panel de citoyens a pu être réalisé grâce aux cofinancements du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et de la Fondation pour les Générations Futures.
- Cette publication a pu être réalisée grâce à l'appui du Ministre fédéral de l'Environnement et des Pensions et aux cofinancements du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, de la Loterie Nationale et d'IMG s.a.

Cette publication est disponible gratuitement, notamment sur le site de la Fondation pour les Générations Futures : www.fgf.be

ISBN : 2-930275-10-3

Dépôt légal : D-2004-8490-01

Traduction de l'avis du panel de Beernem : Erna Dernicourt

Mise en page et impression : Adrénaline

Logo « Panel de citoyens » : Kanar

Crédit photos : FGF, Moise Médiation, Adrénaline

Imprimé sur papier recyclé

Avril 2004



0. Avant-propos de la Fondation	4
1. Avis des citoyens	6
1.1. Avis des panels de Gembloux et de Beernem.....	6
1.2. Membres des panels.....	11
2. Echanges entre citoyens et personnes-ressource	12
2.1. Personnes-ressource.....	12
2.2. Journées d'échanges.....	16
2.3. Comptes-rendus des échanges.....	17
3. Annexes méthodologiques	34
3.1. Principes de base des deux panels.....	35
3.2. Objectifs des panels.....	35
3.3. Un dispositif qui préserve l'indépendance des acteurs.....	36
3.4. Règlements d'ordre intérieur du Comité d'accompagnement et du Comité de composition.....	37
3.5. Les étapes des processus de panels.....	39
3.6. Les recrutements des communes et des citoyens.....	40
3.7. Une charte engage les différents acteurs.....	41
3.8. Evaluation.....	42
3.9. Composition du Comité d'Accompagnement.....	43
3.10. Composition du Comité de Composition.....	43
4. Pour en savoir plus	44
4.1. Autres panels sur les OGM alimentaires réalisés en Europe.....	44
4.2. Panels et dispositifs de participation.....	44
4.3. La Fondation pour les Générations Futures en un coup d'œil.....	45





Avant-propos de la Fondation

L'évolution scientifique et technologique en matière de sélection et de modification des plantes interpelle fortement l'ensemble de la société. Il a semblé dès lors essentiel à la Fondation pour les Générations Futures de **donner la parole aux citoyens sur cette question traditionnellement réservée aux experts.**

Suite à une première expérience réussie dans un autre domaine¹, la Fondation a souhaité mettre sur pied deux panels de citoyens au niveau communal, l'un en Flandre et l'autre en Wallonie, en partenariat d'une part avec le Ministre Fédéral de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et, d'autre part, avec le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. En effet, la question de l'extension de la mise en culture de plantes OGM se posera tôt ou tard aux autorités fédérales, régionales et locales.

Cette nouvelle expérience relevait un **double défi.**

- La thématique des OGM est au cœur d'un des débats les plus complexes, controversés, piégés et bloqués d'aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui nous l'ont répété tout au long de la préparation du panel. Et il ne relevait pas de l'évidence que de mêler les citoyens à tout cela puisse faire avancer quelque chose.
- L'innovation démocratique proposée consiste à opter pour une démarche de « démocratie délibérative ». Typique des panels de citoyens, elle nécessite un accompagnement méthodologique strict des citoyens profanes, dans la remise d'un avis réfléchi, débattu, fondé et argumenté. La qualité de l'encadrement est à cet égard essentiel.

Cette innovation postule que l'avis améliore le débat et éclaire le plus largement possible les décideurs sur un sujet aussi complexe. Elle pose enfin la question de l'intégration de ce type de démarche aux côtés des autres outils développés par notre système démocratique.

A travers ce processus de panel de citoyens, la Fondation poursuivait également un **triple enjeu** :

- Un enjeu de démocratisation du savoir des experts (en cela, les journées de débat public ont été un modèle du genre, par la qualité d'écoute, d'échange et de dialogue de toutes les parties prenantes présentes face aux questions des citoyens) ;
- le pari de l'« intelligence des citoyens » face à la complexité et au bien commun (les avis qui ont résulté de ces panels en sont un excellent indicateur)
- l'enjeu, enfin, du renforcement du rôle du politique au sens large et des acteurs directement concernés (par l'éclairage apporté sur les options ou décisions à prendre, les arbitrages inévitables à opérer in fine par les pouvoirs publics, quel que soit leur niveau de compétence).

1. La Fondation pour les Générations Futures a organisé en 2001 la première expérience de Panel de citoyens réalisée en Belgique. Ce panel portait sur l'aménagement du territoire, la mobilité et le développement durable (cf. Vade-mecum d'une expérience de participation citoyenne. Le Panel de citoyens "Quel Brabant wallon pour demain?", Fondation pour les Générations Futures – Région wallonne, décembre 2002, 44p.)



Concrètement, une vingtaine de citoyens tirés au sort dans les communes belges de Beernem et de Gembloux ont relevé le défi de ce panel de citoyens. Ils se sont réunis à huis clos, tant pour exprimer librement leurs réactions, sentiments, valeurs, questions, etc. que pour définir des thématiques à creuser, évaluer quelles informations leur manquaient, identifier des experts et des témoins issus d'horizons divers (scientifiques, industriels, politiques, acteurs sociaux et associatifs, etc.) avec lesquels ils souhaitaient échanger ainsi que les questions qu'ils voulaient poser. Ce travail préalable a abouti à l'organisation d'une journée de débat public dans chacune des communes, suivie d'une journée de délibération, de manière à construire et affiner la réflexion en vue de la rédaction d'avis citoyens communs.

Les citoyens ont confié aux autorités destinataires leurs avis en avril 2003. Ceux-ci contribuent à éclairer – sous l'angle des citoyens – les autorités sur les critères à prendre en compte pour l'autorisation ou non de mises en cultures expérimentales et/ou commerciales de plantes OGM.

Les **réactions enthousiastes** des destinataires tant politiques qu'administratifs, tant fédéraux que communaux, quant à la démarche entreprise avec les citoyens se sont manifestées publiquement lors de la remise officielle des avis. C'est pour tous un énorme encouragement à persévérer dans cette voie innovante.

Cette publication reprend le produit des travaux des deux panels de citoyens et la préparation de ceux-ci. Elle présente les deux avis remis par les panels. Elle met ces avis en perspective, en décrivant le cheminement qui les a produits (sélection des personnes-ressources, programmation de la journée de débat, questions posées à celles-ci et réponses reçues). En annexes, le cadre méthodologique reprend les balises du projet : objectifs, charte, comités d'accompagnement et de composition², etc.

Pour le lecteur qui souhaite en savoir plus, l'expérience « panel » est remise dans le contexte de la participation en général. Il est aussi fait référence à d'autres expériences de type panel ou assimilées, en Belgique et ailleurs en Europe.

Nous tenons à remercier ici les panélistes, les membres du comité d'accompagnement et du comité de composition, les personnes-ressource, les commanditaires et les destinataires, les organisateurs et toute personne ayant participé de près ou de loin à la réussite du processus.

La diversité des intervenants, la sérénité et la qualité des échanges avec les experts invités, l'ouverture et le sérieux avec lequel tous les acteurs ont abordé le sujet font de ce document une aide à la réflexion pour tous.

La Fondation pour les Générations Futures
Le 15 février 2004

2. Comité ayant établi la liste des personnes-ressource pouvant être interrogées par les citoyens-panélistes.

1. Avis des citoyens

Les avis des panels de Gembloux et Beernem ont été présentés publiquement par les citoyens eux-mêmes en présence des autorités destinataires les 15 et 30 avril 2003.

Celles-ci sont le Ministre Fédéral de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et le Conseil (fédéral) de Biosécurité. L'avis du panel à Beernem fut également adressé à la Ministre régionale flamande de l'Environnement et de l'Agriculture et aux autorités communales de Beernem.

Les deux avis sont intégralement repris ci-dessous ³.

La question posée : “Que faut-il, selon vous, prendre en compte pour toute décision en matière de cultures de plantes génétiquement modifiées à des fins expérimentales et/ou commerciales ?”

1.1. Avis des panels de Gembloux et de Beernem

Avis du panel de Gembloux

Introduction

A l'issue de cette longue journée consacrée à la rédaction de notre avis, nous n'avons eu que quelques instants pour nous exprimer sur ce processus de panel.

Nous sommes heureux

- d'avoir pu travailler sur ce sujet qui était peu ou mal connu ;
- d'avoir pu formuler des questions claires auxquelles les personnes-ressource ont répondu précisément ;

Avis du panel de Beernem

Introduction

Nous espérons que vous tiendrez compte de l'avis que nous allons vous remettre. Nous restons toutefois modestes parce que, depuis notre état initial de « profanes » jusqu'à la remise d'un avis, le parcours a été très rapide.

Mais il est certain que, grâce au processus accompli, nos pistes de réflexion se sont considérablement accrues et élargies.

1. Principes de base

- Nous devons faire preuve d'une ouverture critique pour les nouvelles évolutions, pour autant qu'elles puissent se justifier.

3. Afin de mieux saisir la portée de la démarche que représentent ces deux panels conjoints, voir en annexe : les étapes du processus (p. 40) et le programme de la journée d'échange et les comptes-rendus des échanges entre les différentes personnes-ressource et les citoyens panélistes sont repris après l'avis (p. 19). Le cadre méthodologique est également expliqué, en annexe (p.35). L'on y trouvera la liste des personnes-ressource sélectionnées par les citoyens et celles initialement mises à leur disposition.



Avis du panel de Gembloux (suite)

- d'avoir pu les rencontrer personnellement, d'avoir réuni celles qui s'opposaient sur ce sujet et de les avoir entendu dialoguer ;
- d'avoir pu, grâce à ce processus, réfléchir longuement et nous forger une opinion sur ce sujet ;
- que nos débats contribuent à diffuser l'information à la population ;
- que la démocratie dans notre pays passe aussi par ce genre de consultation du citoyen.

Nous sommes convaincus que de tels processus "panel" sont utiles et devraient être multipliés sur d'autres "sujets de société".

Nous espérons que cet avis sera lu attentivement.

Merci d'avoir pris la peine de nous consulter !

Nous considérons que :

- Lors du traitement d'un dossier de demande d'expérimentation ou de commercialisation d'OGM, il est très important de prendre en compte des facteurs autres que purement scientifiques, à savoir les impacts économiques, sociaux, éthiques, sociétaux et culturels. Il est donc nécessaire que chaque dossier soit examiné au cas par cas.
- Les réglementations au niveau européen et au niveau national devraient prendre en considération chacun de ces aspects.
- Il est important que les agriculteurs gardent leur indépendance économique et philosophique.
- Une recherche publique forte et indépendante est essentielle.
- Il est important de prendre des principes très stricts de précaution en se donnant le temps de recul nécessaire (actuellement insuffisant) pour évaluer les risques concernant la

Avis du panel de Beernem (suite)

- Les OGM doivent être évalués sur base de leur impact sur la santé publique, l'écologie, le tissu social, le tout dans un souci d'éthique responsable.
- En cas de développement et d'application d'OGM, le bien-être des agriculteurs doit, notamment, être pris en compte.
- En cas d'application d'OGM, l'idée de départ ne doit pas être perdue de vue, c'est à dire, une amélioration pour l'homme, la nature, le processus de production...
- La nouvelle réglementation et les conditions imposées en matière de développement et de commercialisation de cultures et de produits OGM, doivent être suffisamment souples afin de ne pas freiner inutilement une économie performante (emploi), un des piliers de notre bien-être.
- Le développement d'OGM dans l'industrie ne doit pas créer et entretenir de dépendance envers certains produits.
- Le consommateur doit également en ressentir les bénéfices, pas seulement l'industrie et l'agriculture.
- Nous refusons tout abus de pouvoir à l'encontre du tiers-monde.
 - Les idées/modèles occidentaux en matière d'OGM ne peuvent être imposés.
 - Le tiers-monde doit bénéficier de nos recherches en matière d'OGM sans devenir dépendant de l'Occident.
- La recherche sur les OGM ne peut être subsidiée par l'Etat que si, en sus des objectifs commerciaux, des avantages sociétaux sont poursuivis.
- Les OGM ne sont acceptables que s'ils sont adaptés à l'environnement existant ; pas question d'adapter l'environnement aux OGM développés.
- L'un d'entre nous est convaincu que l'information génétique n'est pas contenue uniquement dans l'ADN.

Avis du panel de Gembloux (suite)

santé et l'environnement et de ne pas se contenter uniquement de prévention.

- Il est important de préserver la biodiversité.
- Face à un problème donné, il est crucial d'examiner l'ensemble des solutions possibles. Certains d'entre nous considèrent qu'en l'absence d'autres solutions, face à des problèmes graves, le recours aux OGM peut être envisagé (pollution moindre, ...) Pour d'autres, le recours aux OGM en champs est prématuré, voire exclu.
- Il est important d'opérer une distinction entre les différentes cultures d'OGM. Le développement de plantes OGM à des fins médicales et dans les milieux confinés, sévèrement réglementés peut être un bien pour le progrès.
- Actuellement, les OGM ne répondent pas aux besoins des consommateurs qui désirent un produit de qualité.
- Les OGM n'offrent que des solutions provisoires aux problèmes agricoles parce qu'ils ne s'attaquent pas à leurs causes fondamentales. Ainsi nous craignons une lutte sans fin contre les parasites et l'apparition de risques nouveaux.

Nous demandons que :

- Soit créé un cadre légal d'information/consultation/concertation des citoyens sur la culture des OGM.
- Soient assurées une bonne coordination et collaboration des différents organismes ayant en charge la réglementation, le contrôle et l'évaluation des risques au niveau de la recherche, de la culture et de la commercialisation des OGM.
- Soient alloués des moyens suffisants aux organismes publics de contrôle et de recherche. A cet effet, l'Etat pourrait mettre en place un fonds alimenté notamment par les sociétés privées qui expérimentent et/ou commercialisent des OGM.

Avis du panel de Beernem (suite)

2. Propositions

- L'Etat doit octroyer suffisamment de moyens aux universités et aux écoles supérieures en vue de la recherche, du contrôle et d'un suivi permanent.
- Les informations obtenues doivent être enregistrées et disponibles.
- Certains d'entre nous pensent que le financement mixte (avec le secteur privé) doit être possible ; d'autres pensent que non pour garantir l'indépendance de la recherche.
- Certains estiment que la recherche en matière d'OGM doit également comporter des tests cliniques (en termes d'impact sur l'homme).
- A propos des champs d'expérimentation, nos avis sont partagés :
 - Selon certains, la réglementation européenne doit être appliquée. On ne peut pas être plus sévère en Belgique pour que les recherches expérimentales restent possible sans que l'on soit contraint de les poursuivre à l'étranger.
 - Pour les autres, la réglementation belge doit être plus sévère et les expérimentations dans les communes ne peuvent pas être tolérées.
 - Quelqu'un propose de faire des expériences où des bénévoles vivraient un temps sur une île, en cultivant et se nourrissant d'aliments génétiquement modifiés.
- Si des champs d'expérimentation étaient introduits :
 - Les cultures expérimentales ou commerciales doivent observer rigoureusement la réglementation existante et, si nécessaire, être adaptées.
 - Il faut créer un fonds qui couvre les risques éventuels.
 - La population doit être consultée à l'intérieur d'une zone de sécurité imposée (qui dépasse les limites de la commune).
- Toute recherche doit être évaluée sur base de son impact sur la santé publique, l'écologie, le tissu social et ceci d'une façon éthiquement responsable.

Avis du panel de Gembloux (suite)

- Lors de sa prise de décision objective, le ministre responsable tienne compte impérativement de l'ensemble des avis (citoyens, consommateurs, agriculteurs, société, scientifiques de l'environnement et de la santé...) suivant une pondération établie et justifie son choix.
- En cas d'incertitude scientifique quant aux dommages que pourrait causer la culture d'OGM, l'Etat n'autorise pas cette culture aux champs. Certains de nous étendent même cette interdiction en milieu confiné.
- Les firmes productrices d'OGM rédigent un rapport complet après chaque étape de leur expérience (laboratoire, milieu confiné, champ) avant qu'elles ne soient autorisées à poursuivre leurs travaux (comme cela se fait en médecine). Les coûts de la charge de travail supplémentaire des organismes publics seraient supportés par les firmes demandeuses d'autorisation.
- Soit interdite la vente de produits qui ont volontairement des manques auxquels il faut suppléer par un produit spécifique (par exemple, une plante dont la croissance est artificiellement interrompue et qui nécessite l'ajout d'un complément) afin que l'agriculteur puisse à tout moment reprendre son indépendance par rapport à la firme qui le fournit.

Dans le cas où une culture d'OGM est autorisée, nous avons le souci de préserver

- d'une part les agricultures conventionnelles et biologiques
- d'autre part, le milieu naturel

Pour cela, nous proposons de prendre des dispositions drastiques pour réduire au maximum

- les risques de contamination de ces cultures agricoles
- les risques de dissémination des gènes modifiés dans la nature

Par exemple :

- déterminer des zones (restreintes par rapport à l'ensemble de la superficie agricole) où cette culture peut potentielle-

Avis du panel de Beernem (suite)

- Certains sont d'avis qu'au motif de transparence et d'équilibre, la composition des commissions existantes doit être complétée avec des travailleurs de terrain (notamment des agriculteurs), des scientifiques orthomoléculaires, des philosophes et anthroposophes.
 - Les résultats doivent toujours être publics.
 - Tous les organes et commissions de contrôle doivent toujours être composés de manière équilibrée (toutes les tendances doivent être représentées de manière proportionnelle).
 - Tout type d'OGM doit toujours être contrôlé séparément et doit être suivi de manière permanente.
 - Nous proposons qu'une taxe soit levée sur les produits OGM commercialisés. Les montants prélevés sont mis à disposition, par exemple :
 - aide à l'agriculture biologique,
 - financement d'un fonds de garantie (financement des cas de préjudice).
 - Concernant la réglementation :
 - Outre les directives européennes, la Belgique doit faire suffisamment d'efforts en vue de parvenir à des directives mondiales.
 - L'étiquetage reste important. Nous proposons que, si le label européen est insuffisant, la Belgique introduise un label propre.
 - Certains pensent qu'un "scénario catastrophe" doit être mis au point.
- ### 3. Questions
- Est-ce que, à mesure que le temps passe, des modifications peuvent encore se produire à l'intérieur d'une plante génétiquement modifiée ? Est-ce que, après un certain temps, une toxicité peut apparaître ?
 - Une partie du groupe est d'avis qu'en Belgique, la réglementation est suffisante. Cependant qu'une autre partie se



Avis du panel de Gembloux (suite)

- ment s'implanter et les choisir en fonction du type de milieu (isolement, ...) pour éviter la contamination ;
- pour l'autorisation, tenir compte du type de culture et du type de milieu naturel dans lequel on l'implante (pour éviter la dissémination).

© FGF



Messieurs **Jef Tavernier**, Ministre fédéral de la Santé publique, de la Protection des consommateurs et de l'Environnement, **Xavier De Cuyper**, Directeur Général de la DG Animaux, Végétaux et Alimentation du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité chaîne alimentaire et Environnement et **William Moens**, Chef du Service de Biosécurité et Biotechnologie, reçoivent l'avis du panel de Gembloux

Quelques questions

Suite à la journée de rencontre avec les personnes-ressource, nous nous posons encore les questions suivantes :

- Quels sont les réels avantages de la culture d'OGM pour les citoyens, et plus précisément au niveau sociétal et économique ? Par exemple : bénéfiques par rapport aux coûts de la recherche, des contrôles, ... ; bénéfiques pour le privé ou le public... ; les coûts et autres conséquences en cas de nuisance, de pollution ; qui les assumerait ?

Avis du panel de Beernem (suite)

demande si elle est suffisante et si elle convient au cadre de la globalisation.

- Que se passe-t-il en cas d'importations de produits OGM issus de pays situés en dehors de l'Europe ?
- Pourquoi la directive européenne en matière d'OGM n'est-elle toujours pas transposée en droit belge ?
- Nous nous posons la question de savoir si le maintien du moratoire ne fait pas perdre un temps précieux.
- Et si « ça tournait mal » en raison de l'utilisation d'OGM ? Qui serait tenu pour responsable et dans quelle mesure ?
- Certains maintiennent qu'il n'y a pas de gain pour le consommateur d'OGM. Pourquoi, dans ce cas, des OGM doivent-ils être utilisés ? Certains pensent que l'augmentation de l'offre dans les magasins (sur les étagères : des produits OGM à côté de produits non-OGM. Bien étiquetés) apporte des avantages au consommateur.
- Certains se demandent si le prix du développement de cette technologie n'est pas trop élevé pour rester justifié socialement. D'autres affirment ne pas connaître ce coût.
- Le citoyen participera-t-il (veto, referendum) à la détermination des zones de sécurité autour des champs d'essais ?

4. A propos du processus de Panel de citoyens

Jusqu'à présent, nous étions simplement habitués à « prendre connaissance » des réglementations. L'expérience instructive que nous avons faite est de parvenir à construire un avis plus ou moins unanime et à respecter les sensibilités de chacun, et ce alors que nous ne connaissions pas la matière à traiter, que nous étions inconnus les uns des autres, que nous ne connaissions pas les personnes-ressource.



Avis du panel de Gembloux (suite)

- Comment va-t-on quantifier les risques pour l'environnement, de dissémination et de perte de la biodiversité ? Peut-on les comparer à ceux des pesticides/herbicides ? Quels sont les moyens financiers pour y arriver ? D'où proviennent-ils ?
- En matière de commercialisation des OGM, chaque Etat devrait pouvoir s'imposer une réglementation plus stricte que la réglementation européenne. Est-ce possible dans le contexte actuel ?
- Dans le cas de cultures d'OGM frontalières, les pays limitrophes concernés seront-ils consultés et dans quelle mesure leur avis sera-t-il pris en considération ?

Gembloux, le 15 avril 2003

Avis du panel de Beernem (suite)

Nous avons néanmoins expérimenté, douloureusement parfois, la difficulté de nous en tenir strictement à notre mission, de ne pas perdre les objectifs de vue, d'autant plus qu'il s'agissait d'une matière très complexe et que nous formions un groupe de onze personnes aux passés, formations et opinions différents

Cela en a valu la peine d'avoir voulu écouter les autres opinions et points de vue, d'avoir eu l'occasion d'exprimer nos propres idées et parfois de surpasser la difficulté de comprendre l'autre.

A mesure que le processus progressait, il est apparu que l'écoute, la compréhension et l'intégration progressives des opinions des autres, nous permettaient de compléter, nuancer et fonder nos propres opinions.

Grâce à ce processus de formation, pour la réalisation duquel nous avons besoin les uns des autres, nous avons réussi à construire un avis pertinent.

Nous avons fait un exercice franchement positif en matière de démocratie, de tolérance, de bonne volonté et d'ouverture d'esprit; chacun en témoigne.

Nous sommes remplis d'espoir à l'idée que les responsables politiques souhaitent associer les citoyens plus avant dans la prise de décision.

Beernem, le 30 avril 2003

© FGF



Les panélistes de Beernem remettent leur avis aux destinataires, messieurs ...

> **Jef Tavernier**, Ministre fédéral de la Santé publique, de la Protection des consommateurs et de l'Environnement,

> **Walter Van Parijs**, Bourgmestre de Beernem

> **Pierre-Louis de Meyer**, Ingénieur-Directeur du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

ainsi que

> **William Moens**, Chef du Service de Biosécurité et Biotechnologie, absent sur la photo.



1.2. Membres des panels



à Gembloux

Alain Belot
Christine Evrard
Fabienne De Herdt
Frédéric Roland
Marie-Claude de Hemptinne
Thomas Verbeeren
William Semincx

© FGF

Les citoyens de chaque panel, accompagnés de personnes-ressource.

à Beernem

Erik Leysele
Etienne Gobert
Etienne Van Kerrebroeck
Herman Prinsen
Johan Van Hulle
Léopold Verschuere
Lucie Versele
Monique Roelof
Stefaan Vlaemynck
Véronique Strobbe



© FGF



2. Echanges entre citoyens et personnes-ressource

2.1. Personnes-ressource ⁴

Des experts et des témoins concernant différents aspects de la problématique des cultures d'OGM sont intervenus. Appelés « personnes-ressource », ils ont présenté aux citoyens-panélistes leurs points de vue. Le choix de ces personnes-ressource fut réalisé par les citoyens, au départ d'une liste proposée par un comité de composition indépendant. Les citoyens prennent ainsi part à l'élaboration même du processus, pas uniquement à la formulation de l'avis. Les annexes méthodologiques détaillent le processus de sélection des personnes-ressource.

2.1.1. Panel de Gembloux :

liste des personnes-ressource disponibles pour la journée de débats publics (12 avril 2003)

> Les personnes-ressource finalement choisies par les panélistes pour la journée d'échange à Gembloux :

Nom et prénom	institution	mots-clef (donnés par les personnes-ressource à l'intention des citoyens pour faciliter leur choix)
Philippe Baret	<i>UCL, Faculté des Sciences agronomiques</i>	Risque, agriculture, approche interdisciplinaire, génétique
Martine Delanoy	<i>SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement</i>	Gestion administrative, remise de l'avis d'autorisation au ministre, contrôles, représentation belge
Bernard Feltz	<i>UCL, philosophe</i>	Respect de la nature, expertise scientifique, liberté du producteur, du consommateur, risque, filière biologique
Myriam Sneyers	<i>Conseil de Biosécurité</i>	Evaluation des risques pour la santé et l'environnement, expertise indépendante pour les autorités. Information du public en temps réel sur internet (www.biosécurité.be), organisation du Conseil de Biosécurité
Michel Somville	<i>Centre d'études politique d'Ecologie membre du comité de bioéthique</i>	Aspects scientifiques, économiques, sociaux, politiques et éthiques
Francesca Tencalla	<i>Monsanto, entreprise productrice</i>	Recherche, essais, production d'OGM
René Vansnick	<i>Fédération wallonne de l'agriculture (FWA)</i>	Approche pragmatique, recherche scientifique
Bernard Wattillon	<i>Centre de Recherches Agronomiques - Gembloux</i>	Agriculture - biosécurité - plantes transgéniques - recherche scientifique - Wallonie

4. Les listes de personnes-ressource initiales contenaient plus de noms. Les noms repris ici correspondent à ceux des personnes-ressource ayant accepté de répondre positivement à une éventuelle invitation à rencontrer les citoyens-panélistes lors de la journée publique.

> Autres personnes-ressource proposées par le Comité de composition aux panélistes mais non choisies par ces derniers :

Françoise Ansay	<i>Cabinet de José Daras représentante au Conseil de biosécurité</i>	(In)dépendance, santé, représentation du citoyen et rôle politique, réversibilité, "à quoi cela sert ?"
François Cors	<i>Centre de Recherches Agronomiques – Gembloux</i>	Agriculture - essais en champs - pesticides
Philippe Coulée	<i>Le Soir - "Espace de libertés" (ULB), journaliste</i>	Autonomie des Etats - Indépendance de la recherche - Consultations - Consommateurs - Décisions - Contrôle
Xavier Delwarte	<i>Front uni des jeunes agriculteurs : mouvement d'action paysanne</i>	Agriculture paysanne - social - environnement - marché équitable N/S - alimentation saine - souveraineté alimentaire - multinationales
Xavier Gellynck	<i>RUG – Université de Gand, Faculté agronomique, Département Economie agricole, Unité Agro-marketing</i>	Consommateur - citoyen - économie - concurrence - international - innovation
Sébastien Goux	<i>Division Denrées alimentaires et produits de consommation - DG animaux, végétaux et Alimentation – Service Public Fédéral</i>	Aliment génétiquement modifié, autorisation, étiquetage, législation
Frédéric Lapeyre	<i>UCL, Institut d'études du développement</i>	Multinationales - organisations internationales - mondialisation - libéralisation - développement durable - luttes sociales - dépendance - croissance - inégalité - pauvreté - participation
Philippe Lepoivre	<i>Facultés des Sciences Agronomiques de Gembloux</i>	Biotechnologie - technique appropriée - contrôle démocratique des savoirs - pays en développement - sécurité alimentaire
Robert Remy	<i>Test - Achats</i>	
Daniel Saelens	<i>Ecole belge d'homéopathie</i>	Sélection, espèces sauvages et domestiques, civilisation, science, progrès, harmonie, chaos
Nathalie Schiffino	<i>UCL, politologue</i>	Historique, acteurs, règles, enjeux démocratiques
Rony Swennen	<i>KULeuven - Université Catholique de Louvain - Laboratoire pour la Culture de Plantes Tropicales</i>	Agriculture tropicale - cultures associées - technologie à faible coût - tiers-monde - OGM dépourvus de gènes étrangers - approche holistique - biodiversité
Jacques van Helden	<i>Conseil Fédéral du développement durable</i>	Aspects écologiques - aspects sociologiques - résistance des insectes aux toxines - dissémination des transgènes - pays en voie de développement - systèmes agraires

2.1.2. Panel de Beernem :

liste des personnes-ressource disponibles pour la journée de débats publics (26 avril 2003)

> Les personnes-ressource finalement choisies par les panélistes pour la journée d'échange à Beernem :

Nom et prénom	institution	mots-clef <i>(donnés par les personnes-ressource à l'intention des citoyens pour faciliter leur choix)</i>
Louis De Bruyn	<i>VELT (association pour un mode de vie et des cultures écologiques) - Wervel (Groupe de travail pour une agriculture juste et responsable) ; Plantijn Hogeschool : Lecteur d'honneur - culture de plantes horticoles, gestion de la nature et de l'environnement</i>	biodiversité, agriculture durable, principe de précaution, nature, agriculture biologique, transmission génétique horizontale, pollution génétique, commercialisation du patrimoine génétique
Marc De Loose	<i>Centre pour la Recherche Agricole de Melle – département pour la Génétique et la répartition végétale</i>	détection des OGM, identification des OGM, caractérisation des OGM, quantification des OGM, développement des OGM, évaluation des OGM, division des plantes
Martine Delanoy	<i>Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement</i>	gestion administrative remise de l'avis d'autorisation au ministre, contrôles, représentation belge
Matty Demont	<i>KULeuven – Département d'économie agricole et de l'environnement</i>	avantages et désavantages des OGM, analyse coûts-avantages, moratoire, pays en développement, faim dans le monde, sécurité alimentaire, biosécurité
Joost Dessein	<i>Stedula (Centre Agriculture Durable), RUG et KULeuven</i>	agriculture durable, habitudes culturelle de la nourriture, particularité de la production alimentaire, identité culturelle des communautés, réseaux locaux
Yann Devos	<i>Conseil de Biosécurité (Institut Scientifique pour la Santé Publique – Louis Pasteur, Section Biosécurité et Biotechnologies, Secrétariat du Conseil de Biosécurité)</i>	évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement, réglementation, expertise indépendante pour les autorités compétentes, information publique, mise en place de directives pour l'évaluation des risques
Godelieve Gheysen	<i>RUG, Département de Biotechnologie Moléculaire</i>	transformation des Plantes, ADN, technologie génétique, transfert de gènes
Sigrid Sterckx	<i>RUG, Département de Philosophie et Sciences morales</i>	

> Autres personnes-ressource proposées par le Comité de composition aux panélistes mais non choisies par ces derniers.

Marc Davey	<i>Centre d'Arboriculture Fultière de la KULeuven, expérimentations OGM</i>	recherche, expérimentation en champ, pommes transgéniques, auto-compatibilité
De Coster	<i>Clovis Matton, entreprise d'amélioration génétique</i>	cas par cas, durabilité, biosécurité, avantage pour la société et bien-être général
Gert Engelen	<i>Iles de Paix</i>	
Xavier Gellynck	<i>RUG – Faculté agronomique, Département Economie Agricole, Unité Agro-Marketing</i>	consommateur - citoyen - économie - concurrence - international - innovation
Philippe Jacobs	<i>VIB (Institut Interuniversitaire Flamand pour les Biotechnologies)</i>	les OGM peuvent contribuer à une agriculture durable, droits de propriété intellectuelle, tiers-monde, la recherche sur les biotechnologies est nécessaire
Liesbeth Janssens	<i>VELT : association pour un mode de vie et des cultures écologiques</i>	VELT, communes sans OGM, agriculture biologique, critique envers la technologie génétique
Henk Joos	<i>Bayer BioScience SA, centre de recherche pour les biotechnologies végétales</i>	
Thierry Kesteloot	<i>OXFAM-Solidarité</i>	faim dans le monde, modèles agricoles, dépendance des paysans
Jean-Pierre Maelfait	<i>Institut pour la Conservation de la Nature (Instituut voor Natuurbehoud)</i>	
Rony Swennen	<i>KULeuven, Laboratoire pour la Culture des Plantes Tropicales</i>	agriculture tropicale - cultures associées - technologie à faible coût - tiers-monde - OGM dépourvus de gènes étrangers - approche holistique – biodiversité
Ann Van Gysel	<i>VIB (Institut Interuniversitaire Flamand pour les Biotechnologies)</i>	information, discussion, risques, avantages et désavantages
Jacques Van Outryve	<i>Boerenbond (Union syndicale flamande des agriculteurs)</i>	citoyen versus « consommateur » - sécurité alimentaire, environnement, tiers-monde, approche « processus » versus approche « produit », coûts-avantages, peser les choix, information juste, problématique du « principe de précaution », quand utiliser ou non ?
Luc Vankrunkelsven	<i>Wervel (Groupe de travail pour une agriculture juste et responsable)</i>	pouvoir, triangle du pouvoir, agriculture productiviste versus agriculture paysanne, sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire

2.2. Journées d'échanges

S'il fallait caractériser ces journées d'échanges, nous retiendrions la volonté des participants, tant les citoyens-panélistes que les personnes-ressource, de travailler en commun et d'écouter les points de vue des autres. L'enthousiasme dont tous ont témoigné pour poursuivre les débats a permis des échanges de grande qualité. Une modification du programme initialement prévu en a résulté : un temps d'échanges entre tous les participants -d'une grande intensité- a pris place en fin de journée.

Les panélistes ont pu établir eux-mêmes le programme de la journée d'échanges avec les personnes-ressource qu'ils avaient préalablement choisies. Voici les programmes de ces deux journées rendues publiques.

Gembloux, le 12 avril 2003	
09:00	Accueil
09:20	Quelques éléments de connaissance technique Bernard Watillon, Centre de Recherches Agronomiques (Gembloux)
10:00	Législation, procédures et institutions Martine Delanoy, Service Public Fédéral Santé Publique
10:40	Critères d'autorisation et impacts sur la santé Myriam Sneyers, Conseil de Biosécurité
11:20	Pause
11:40	OGM et agriculteurs René Vansnick, Fédération Wallonne de l'Agriculture
12:20	Impacts des OGM sur la nature Philippe Baret, Faculté des Sciences Agronomiques (UCL)
13:00	Pause
14:00	Le point de vue des producteurs de semences Francesca Tencalla, Monsanto
14:40	Homme, nature et société Bernard Feltz, Faculté de Philosophie (UCL)
15:20	Nature, production alimentaire, société Michel Somville, Centre d'Etudes Politiques d'Ecolo
16:00	Pause
16:30	Table-ronde avec les citoyens panélistes et les personnes-ressource
17:15	Fin

Beernem, le 26 avril 2003	
09:00	Accueil
09:30	Aspects techniques sur les cultures OGM : objectifs et perspectives - Marc De Loose, Centre pour la Recherche Agricole de Melle
10:15	Contextes législatifs Martine Delanoy, Service Public Fédéral Santé Publique
11:00	Pause
11:30	L'ancrage culturel de l'agriculture et de l'alimentation dans le nord et le sud : quelle place pour les OGM ? Joost Dessen, Stedula (Centre Agriculture Durable), RUG et KULeuven
12:15	L'impact des cultures d'OGM sur différents types d'agriculture, en tenant compte du contexte international Matty Demont, KULeuven – Département d'économie agricole et de l'environnement
13:00	Pause
14:00	OGM et responsabilités sociales - Godelieve Gheysen, RUG, Département de Biotechnologie Moléculaire
14:45	OGM et biosécurité Yann Devos, Secrétariat du Conseil de Biosécurité
15:30	OGM, environnement et agriculture - Louis De Bruyn, VELT (association pour un mode de vie et des cultures écologiques) - Wervel
16:15	Pause
16:45	Table-ronde avec les citoyens-panélistes et les personnes-ressource
17:15	Fin
Sigrid Sterckx , RUG – Université de Gand, Département de Philosophie et Sciences morales, commente les contributions d'un point de vue éthique. Christ Wuytens , INTERFACEconsult, modérateur.	

2.3. Comptes-rendus des échanges

Les journées publiques d'échanges entre citoyens panélistes et personnes-ressource ont débouché sur une information d'une grande richesse, de par les nombreux regards posés et la qualité des présentations et des questions, tout en restant didactique et compréhensible par chacun. Les comptes-rendus des échanges concernant le panel de Gembloux sont présentés ci-après.⁵

►► Les échanges relatifs au panel de Beernem sont quant à eux disponibles en néerlandais au verso de cette publication.



© FGF

Les journées publiques : un bel exercice de dialogue d'égal à égal entre citoyens panélistes et personnes-ressource (Gembloux, 12 avril 2003)



© FGF

Les citoyens ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient aux personnes-ressource. Ils ne s'en sont pas privés ! (Beernem, 26 avril 2003)

5. Seules sont reprises ici les réponses remises par écrit aux citoyens-panélistes lors des journées de débats publics. Le contenu des exposés oraux complétant ces écrits et les réponses apportées aux questions émises en séance par les panélistes ont été enregistrés.



1/ Echange avec monsieur Bernard Watillon,
Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux, département Biotechnologies

• **Au fait, c'est quoi un OGM ? Quelques éléments de connaissance technique.**

Un organisme génétiquement modifié ou transgénique est classiquement défini comme un organisme vivant dont le patrimoine génétique contient un fragment provenant généralement d'une autre espèce et introduit par des mécanismes qui diffèrent de ceux de la reproduction sexuée normale de l'espèce.

De par son caractère très général, cette définition recouvre tant les microorganismes que les plantes ou les animaux. Pour que sa portée en soit bien perçue, cette définition requiert cependant une maîtrise minimale de quelques concepts biologiques fondamentaux : l'organisme et la cellule, l'hérédité, le patrimoine génétique, les chromosomes, l'ADN, les protéines.

Un peu d'histoire...

La mise en perspective de ces concepts passe également par un bref aperçu de la démarche scientifique qui a conduit à les mettre en lumière : si l'ADN a été identifié comme le support de l'information génétique des êtres vivants vers 1950, l'universalité du code génétique a quant à elle été démontrée dans les années 60. Cette caractéristique est à la base du développement, dans les années 70, des outils du génie génétique, qui permettent d'échanger des segments d'informations génétiques (d'ADN) entre organismes, aboutissant dans les années 80 et 90 aux techniques de transgénèse végétale.

Amélioration par croisement versus transgénèse

C'est en la comparant aux techniques d'amélioration par croisements (dont la pratique remonte aussi loin que la domestication des espèces végétales et animales) qu'on peut le mieux percevoir l'intérêt et les limites de la transgénèse. Alors que le croi-

sement utilise les mécanismes de la reproduction sexuée pour mélanger deux patrimoines génétiques afin d'en constituer un nouveau, la transgénèse consiste à introduire un fragment très limité d'ADN (correspondant à un petit nombre de gènes) dans un patrimoine génétique par ailleurs inchangé.

Pour atteindre cet objectif, la technique la plus couramment utilisée pour obtenir la transgénèse végétale utilise comme hôte intermédiaire une bactérie normalement phytopathogène (qui entraîne une maladie chez des végétaux), qui possède naturellement la propriété d'introduire un fragment d'ADN dans le patrimoine génétique d'une cellule végétale. Dans ce cas, l'intervention humaine s'est limitée à débarrasser la bactérie de ses gènes indésirables (la "désarmer") et à les remplacer par les gènes que l'on souhaite introduire dans le végétal. Une autre technique consiste à introduire l'ADN en le fixant à la surface de microprojectiles qui sont projetés mécaniquement à l'intérieur du noyau des cellules à transformer. Dans les deux cas, si l'on maîtrise totalement la nature des séquences de départ, leur site d'insertion dans le génome végétal ciblé reste aléatoire et les caractéristiques de l'insertion (l'intégrité et le nombre de copies du fragment d'origine) varient parfois et doivent donc être vérifiées à posteriori.

Applications de la transgénèse

C'est à la lumière de ces informations que l'on peut alors passer en revue les applications possibles de la transgénèse dans le domaine agronomique. Qu'il s'agisse de l'introduction de gènes conférant une résistance aux insectes (toxine Bt) et maladies ou une tolérance à un herbicide total ou encore de gènes modifiant les propriétés biochimiques des produits (modification des acides gras ou des protéines de réserve des graines p.ex.), l'expression du caractère lié au transgène passe non seulement par la présence mais aussi par l'expression (au niveau génétique et moléculaire) de celui-ci. Et cette expression, comme celle de

tout autre gène, est soumise à l'effet de nombreux facteurs génétiques ou environnementaux : en fonction des caractéristiques de leur environnement moléculaire (essentiellement, la nature de la région dite promotrice), certains gènes voient leur expression restreinte à un organe ou à un stade de développement donné, alors que d'autres sont exprimés dans toute la plante. Les applications potentielles de la transgénèse sont donc limitées par la disponibilité de gènes susceptibles de conférer un caractère agronomiquement intéressant (pour l'agriculteur, le consommateur ou l'industriel), mais aussi par la capacité à réguler l'expression de ce gène de manière adéquate.

voir les transgènes se transmettre à la descendance sexuée (via le pollen notamment) est bien évidemment à prendre en compte en matière d'analyse et de gestion des risques liés à la transgénèse (comme dans le cas des repousses dans et aux abords des champs après une culture de colza par exemple). Ce sont les caractères agronomiques de l'espèce cultivée d'une part, ainsi que les caractéristiques biologiques nouvelles conférées par le transgène d'autre part, qui vont permettre d'évaluer l'existence éventuelle d'un risque de dissémination du transgène dans l'environnement, et de définir les stratégies de contrôle à mettre en œuvre le cas échéant.

Hérédité du gène ajouté et évaluation des risques

Enfin, il convient de rappeler que, une fois introduit dans le génome végétal par la transgénèse, le gène d'intérêt se transmettra à la descendance normale de la plante de la même façon que l'ensemble des autres gènes présents. Cette possibilité de

Exemples de caractéristiques ajoutées	Espèces
Tolérance aux herbicides	Céréales
Résistance aux insectes	Pomme de terre
Résistance aux virus	Betterave, tomate, melon, arbres fruitiers
Résistance aux champignons	Céréales, colza
Résistance aux nématodes	Pomme de terre, betterave
Stress abiotiques / rendement	Tabac, céréales, graminées, pomme de terre
Modification du contenu en protéine	Colza, maïs, pomme de terre
Modification des acides gras	Colza, soja
Modification du métabolisme de l'amidon	Pomme de terre, maïs, betterave
Usage industriel	Pomme de terre, maïs
Modification de la maturation du fruit	Tomate
Modification de la couleur / forme	Espèces ornementales (fleurs)
Composés « santé » / à usage médical	Tabac, Arabidopsis, pomme de terre, tomate



2/ Questions posées à et réponses de madame Martine Delanoy, Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

- **Concernant les réglementations et procédures : quelles sont les compétences belges et européennes ?**

Les OGM sont soumis à des directives européennes : les Etats Membres (EM) doivent appliquer ces directives et les transcrire en droit national.

Les dossiers d'expérimentation en champs d'OGM doivent par exemple contenir au minimum toutes les recommandations requises dans la directive européenne 2001/18 (partie B). C'est par contre le ministre belge de la Santé Publique (en co-décision avec les ministres régionaux de l'environnement) qui possède le droit de la décision finale (accepter ou refuser une expérimentation en Belgique).

Les décisions quant aux dossiers de commercialisation d'OGM (aliments, champs commerciaux) se prennent par contre au niveau européen, où chaque EM est représenté, et sont d'application dans tous les EM.

- **Quelles sont les conditions, les critères d'autorisation administrative pour la mise en culture d'OGM ? Quelles vérifications sont-elles exigées par le législateur avant d'autoriser la production d'OGM ? Prendrons-nous le temps de vérifier (analogie avec le problème des farines animales dans l'alimentation des bovins) ?**

Un dossier de demande d'expérimentation ou de commercialisation d'OGMs doit contenir toutes les informations requises par les directives européennes pour être considéré par les services publics.

Ensuite, le Conseil de Biosécurité belge analyse le dossier en détail quant à la validité des données et évalue la demande en terme la sécurité pour l'environnement et pour la santé humaine et animale.

Enfin, et uniquement si l'avis du Conseil de Biosécurité est positif, le service public fédéral autorise l'expérimentation avec conditions (destruction de la récolte, isolement de la culture, ...). Dans le cas d'une demande de commercialisation, l'avis du Conseil de Biosécurité est transmis à la Commission européenne.

Par ailleurs, une des contraintes de la directive européenne est l'obligation de la mise en place d'un plan de surveillance afin de déceler les effets identifiés ou non de l'OGM sur la santé humaine ou l'environnement.

- **Existe-t-il un organe de contrôle ? Quels moyens sont-ils mis en oeuvre ? Quelles sanctions ?**

Les contrôles étaient auparavant réalisés par l'Inspection générale des Matières premières et Produits transformés. Désormais, c'est l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) qui est responsable de ces contrôles.

Ces contrôles vérifient que les conditions d'essai sont bien respectées et sont réalisés lors de la mise en place de l'essai, en cours de culture et à la récolte.

Les sanctions peuvent être une modification des conditions culturales (ajouter des protections, ...) jusqu'à la destruction totale de l'essai (comme à Chimay en 2002 pour un champ de colza qui ne respectait pas la distance d'isolation de 1000 m).

3/ Questions posées à et réponses de madame Myriam Sneyers, Service de Biosécurité et Biotechnologie, Institut Scientifique de la Santé Publique

- **Au fil de votre expérience d'élaboration d'avis, n'avez-vous pas constaté de vide parmi les points à vérifier avant de donner une autorisation ?**
- **Si vous deviez améliorer la loi, que changeriez-vous ?**
- **Quel serait l'impact des OGM sur la santé ?**

Toute dissémination volontaire dans l'environnement ou mise sur le marché de tout type d'OGM est interdite sans avoir fait l'objet d'une autorisation préalable. Une évaluation au cas par cas des risques potentiels, directs ou indirects, immédiats ou différés, que la dissémination volontaire ou la mise sur le marché d'OGM peut comporter pour la santé humaine et l'environnement est toujours effectuée avant toute autorisation. Cette évaluation des risques est basée sur une consultation scientifique indépendante et est réalisée selon une méthodologie commune et des critères harmonisés clairement définis dans la réglementation⁶. L'autorité compétente ne donne son consentement qu'après s'être assurée que la dissémination sera sans risque pour la santé humaine et l'environnement, le cas échéant, en recourant au principe de précaution.

L'introduction d'OGM dans l'environnement se fait selon le principe d'une progression par étapes. Cela signifie que le confinement des OGM est progressivement réduit et l'échelle de leur dissémination progressivement augmentée, par étapes, et ce seulement si l'évaluation des étapes antérieures du point de vue de la santé humaine et de l'environnement indique que l'on peut passer à l'étape suivante. La mise sur le marché d'un OGM ne peut être envisagée sans qu'il ait au préalable été soumis, au stade de la recherche et du développement, à des

essais sur le terrain satisfaisants, dans les écosystèmes qui sont susceptibles d'être affectés par son utilisation.

En Belgique, le système d'évaluation scientifique de la biosécurité⁷ est défini par l'accord de coopération du 25 avril 1997 établi entre l'Etat fédéral et les Régions relatif à la coordination administrative et scientifique en matière de biosécurité. Cet accord prévoit que les Régions et l'Etat fédéral se dotent d'un système commun d'évaluation composé du Conseil consultatif de Biosécurité et du service de Biosécurité et Biotechnologie (SBB). Le Conseil consultatif de Biosécurité se compose de 12 membres effectifs et de 12 membres suppléants désignés par chaque gouvernement régional ou par les Ministres fédéraux concernés par la biosécurité. Ces membres sont nommés par le Roi sur proposition du Ministre fédéral de la Santé publique. Le secrétariat du Conseil est assuré par le SBB, unité fonctionnelle de l'Institut Scientifique de la Santé Publique. En l'absence de nomination des membres du Conseil, l'accord de coopération prévoit que le SBB assure les compétences du Conseil. En date du 3/04/2003, les membres du Conseil n'étaient pas encore nommés.

Les experts du SBB ont à ce jour évalué plus de 660 utilisations confinées d'organismes génétiquement modifiés, selon les réglementations régionales en vigueur. Le SBB a aussi évalué quelque 173 dossiers de dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement belge et a également suivi 66 dossiers de mise sur le marché européen en vertu de la directive 90/220/CEE et des règlements européens 2309/93 et 258/97⁸. Depuis 1996 et sans attendre la nomination des membres du Conseil, le SBB, sur mandat des autorités poli-

6. Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil du 23 avril 1990. Arrêté royal du 18 décembre 1998 réglementant la dissémination volontaire dans l'environnement ainsi que la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant.
7. La biosécurité est définie comme étant la sécurité pour la santé humaine et pour l'environnement, en ce comprise la protection de la biodiversité, lors de l'utilisation d'organismes ou de micro-organismes génétiquement modifiés et lors de l'utilisation confinée d'organismes pathogènes pour l'homme.
8. Règlement (CEE) n° 2309/93 du Conseil du 22 juillet 1993 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et à usage vétérinaire et instituant une Agence européenne pour l'évaluation des médicaments
Règlement (CE) n°258/97 du parlement européen et du Conseil du 27 janvier 1997 relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires

tiques, s'est adjoint l'assistance d'experts pour l'évaluation des dossiers de biosécurité de dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement, de mise sur le marché d'OGM ou de produits en contenant et d'essais cliniques en milieu hospitalier de médicaments OGM. Quatre comités scientifiques ont ainsi été créés⁹ regroupant plus de 200 experts. Plusieurs

groupes de travail ad hoc ont également été mis sur pied afin de se pencher sur certains points génériques tels que par exemple, les protocoles de culture des plantes génétiquement modifiées ou leur caractérisation moléculaire. L'évaluation du risque est conduite au sein de ces groupes et du SBB de façon pluridisciplinaire, indépendante et transparente.

4/ Questions posées à et réponses de monsieur René Vansnick, Fédération wallonne des Agriculteurs (FWA)

- **En cas de généralisation des OGM, que gagneraient les pays du Sud ?**
- **A qui profitent les OGM ?**
- **Quels sont les avantages et les inconvénients pour les consommateurs ? Pour les agriculteurs, notamment en comparaison avec l'agriculture biologique ?**
- **L'agriculture biologique est-elle subsidiée dans les mêmes proportions que l'agriculture conventionnelle ?**

Il ne revient pas à la profession de se positionner sur les risques potentiels des OGM en matière de santé et d'environnement mais la Fédération Wallonne de l'Agriculture revendique clairement l'application du principe de précaution, tant pour les OGM que pour toutes les autres nouvelles technologies. Si, à l'avenir, un OGM est mis en culture, il doit apporter un plus pour les agriculteurs.


En tant qu'organisation professionnelle, la FWA estime indispensable une transparence pour le consommateur, ce qui nécessitera la mise en place d'une traçabilité et d'un étiquetage clair. La FWA réclame une cohérence entre les politiques. Un des

points à clarifier concerne la problématique des sources d'approvisionnement en protéines végétales. A l'heure actuelle, nous voyons qu'il y a interdiction d'utiliser des protéines animales et qu'une autre interdiction frappe notre possibilité de produire des protéines végétales en suffisance ! Nous nous voyons obligés d'importer ces protéines or la source principale qu'est le tourteau de soja, se produit à hauteur de 62 % à partir de plants OGM ! Comment les agriculteurs peuvent-ils répondre aux exigences de la distribution qui entendent que les bovins soient produits sans OGM ?

Un problème peu abordé mais qui préoccupe beaucoup les agriculteurs est celui de la quasi exclusivité de la production de semence (et donc in fine de l'approvisionnement en denrées alimentaires) conférée à quelques multinationales. Cette situation revêt, à nos yeux, un grave danger. Il est donc urgent que le secteur public s'investisse dans la recherche dans ce domaine.

Il convient également de garder l'expertise européenne en matière de recherche sur les OGM et notre capacité à innover, ne fusse que pour pouvoir évaluer les risques potentiels liés à cette nouvelle technologie.

9. Comité scientifique 'Vecteurs viraux recombinants, virosomes, vaccins, thérapie génique', Comité scientifique 'Plantes transgéniques', Comité scientifique 'Novel food/feed', Comité scientifique 'Micro-organismes génétiquement modifiés - Bactéries et Champignons'



Enfin, si nous ne pouvons pas produire avec OGM, si nous devons certifier que nos productions sont sans OGM, alors il convient d'interdire l'importation de matières premières OGM et de permettre aux agriculteurs européens d'être autosuffisants en production de protéines végétales. L'Union

européenne se heurtera à des problèmes à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) car, selon les Etats-Unis, cette attitude fait partie du domaine des distorsions de concurrence !

5/ Questions posées à et réponses de monsieur Philippe Baret, Faculté des Sciences Agronomiques (UCL)

- **Si les cultures de plantes transgéniques étaient autorisées, quel en serait l'impact sur la nature ?**
- **Si les cultures de plantes transgéniques étaient généralisées, quelle liberté de choix auraient les producteurs (question de compétitivité,...) ?**

Ces deux questions sont liées à une propriété des plantes transgéniques : la dissémination. S'il est difficile d'introduire un gène étranger dans une plante, une fois la plante modifiée, cette plante transgénique est capable de se croiser avec d'autres individus et de transférer la caractéristique transgénique à ces autres plantes très facilement. Il faut bien sûr que les plantes soient soit de la même espèce, soit d'espèces apparentées (par exemple le colza et la ravenelle).

Si par ce biais, une plante sauvage est modifiée génétiquement, est-ce grave ? La réponse à cette question est difficile et est fonction de la plante, du caractère introduit et de l'environnement. Dans les circonstances les plus favorables, la plante sauvage modifiée est défavorisée par la modification et disparaît rapidement. Dans les circonstances les plus préoccupantes, la plante sauvage modifiée acquiert une caractéristique qui lui donne un avantage, se multiplie et peut devenir invasive, c'est-à-dire occuper de plus en plus d'espace dans l'écosystème au détriment d'autres plantes et donc de la diversité. Il s'agit d'un risque très particulier : il est très peu probable, quasi invisible mais s'il se produit, il peut avoir des conséquences catastrophiques, très difficiles

à maîtriser. Pour certaines plantes (comme le maïs en Belgique) ce risque n'existe pas car il n'existe pas d'espèces apparentées en Belgique. Par contre, pour le colza, ce pourrait être un réel problème.

Pour l'agriculture, le problème est celui de la coexistence. Par le biais de la dissémination, une culture qui n'est pas sensée être transgénique peut le devenir. C'est un problème en termes de droit de propriété car on pourrait accuser un agriculteur d'avoir volé le système transgénique. C'est surtout un problème pour l'agriculteur biologique qui verrait ainsi, et cela malgré lui, sa production privée du label bio car contaminée génétiquement. Il est quasi impossible d'éviter des croisements entre plantes transgéniques et plantes non-transgéniques et en conséquence le maintien de filières séparées sur un même territoire est utopique.

Ma position sur les plantes transgéniques

C'est une nouvelle technologie qui présente des risques faibles mais réels pour l'environnement et qui ne devrait être utilisée que si elle est vraiment bénéfique pour la société et si aucune autre technologie ne permettait d'atteindre le même objectif sans présenter des risques équivalents.

6/ Questions posées à et réponses de madame Francesca Tencalla, Monsanto Europe

• **Évaluez-vous tous les risques pour l'environnement et la santé avant commercialisation de vos produits ?**

L'évaluation des risques pour la santé et l'environnement est une partie intégrante du développement de plantes OGM et commence dès l'étape de conceptualisation d'un nouveau produit. Aucun OGM ne peut être introduit sur le marché sans avoir subi une analyse individuelle et rigoureuse de ses effets potentiels sur la santé et l'environnement. Cette analyse tient compte de facteurs tels que par exemple le type de culture, la modification apportée, l'utilisation prévue et la situation géographique. En Europe, diverses directives et règlements servant à protéger la santé ainsi que l'environnement accompagnent la recherche, le développement et la mise sur le marché des OGM¹⁰. Ainsi, tout demandeur d'une autorisation de mise sur le marché est tenu compte de faire la preuve, avec les moyens scientifiques actuels, de son innocuité.

• **Appliquez-vous le « principe de précaution » ?**

Oui, le principe de précaution est appliqué dans le développement et la commercialisation de plantes OGM.

En termes simples, le principe de précaution peut être défini comme «un ensemble de mesures et de réglementations à appliquer permettant de connaître le maximum de conséquences possibles au niveau de la santé et de l'environnement avant la mise sur le marché d'un produit». Le principe nous dit que, si des données scientifiques existent indiquant qu'un nouveau produit pourrait potentiellement poser un risque, celui-ci ne doit pas être commercialisé avant que le risque n'ait été démontré négligeable et inférieur aux bénéfices apportés. Il s'agit ainsi d'évaluer les risques et les avantages afin de décider si une application est souhaitable. Le principe de précaution ne doit en aucun cas être confondu avec le risque zéro, qui n'existe pas. La mise sur le marché d'une nouvelle plante OGM ne se fait

qu'à la suite d'une évaluation très détaillée de ses risques potentiels pour la santé et l'environnement. Si des risques inacceptables sont identifiés, le produit n'atteint jamais le marché. Qui plus est, les plantes génétiquement modifiées constituent la seule technologie pour laquelle des mesures de surveillance ont été établies avant la mise en marché. En France par exemple, le Ministère de l'Agriculture a instauré un comité de bio-vigilance chargé de suivre les cultures autorisées.

• **Recherche sur les OGM et commercialisation : quel(s) but(s), notamment économique(s), poursuivez-vous ?**

Chaque société présente sur le marché doit faire des profits avec ses activités afin de pouvoir survivre et investir. Ceci s'applique à tous les domaines et n'est pas exclusif à la recherche et la commercialisation d'OGM.

Pour comprendre les buts de la recherche OGM, il faut situer le contexte agricole actuel. Face à une augmentation de la population mondiale et un déclin des subsides agricoles dans de nombreux pays, l'agriculture de nos jours a besoin de nouvelles solutions pour pouvoir répondre aux attentes de plus en plus complexes et diversifiées de la société. L'innovation dans le secteur agricole apporte constamment des développements sous la forme de pratiques culturales, produits phytosanitaires ou nouvelles variétés de plantes par exemple. La recherche dans le domaine des plantes OGM s'inscrit dans cette logique de progrès de l'agriculture. Le but est de développer des nouveaux systèmes contribuant à rendre l'agriculture plus durable, que ce soit du point de vue économique, social ou environnemental. La première génération de plantes OGM répondait directement à un besoin des agriculteurs pour des systèmes plus simples et efficaces et a rencontré un taux d'adoption très important. Le futur promet des produits innovateurs permettant par exemple de combattre de nombreux fléaux agricoles, notamment dans les pays en voie de déve-

10. Les textes complets de ces lois Européennes, ainsi que l'implémentation dans les lois Belges, peuvent être consultés sur le Belgian Biosafety Server (<http://biosafety.ihe.be/>).



loppement, ou d'utiliser les plantes comme « bio-usines » pour fabriquer de manière écologique des substances pharmaceutiques, des produits chimiques autres.

- **Comment imaginez-vous l'agriculture en 2020 ?**

Nous serons en 2020 dans seulement 17 ans, une période trop courte pour s'attendre à des changements majeurs dans un domaine tel que l'agriculture. Nous imaginons une agriculture en 2020 très semblable à celle d'aujourd'hui, avec malgré tout quelques progrès qui permettront de subvenir de

mieux en mieux aux besoins d'une population de plus de 8 milliards d'individus, tout en respectant santé et environnement. Les cultures OGM pourraient trouver une place en Europe et dans d'autres parties du monde côte à côte avec l'agriculture conventionnelle et biologique. Les nouvelles technologies contribueraient à diminuer l'utilisation de pesticides et augmenter le rendement et la qualité de produits agricoles là où nécessaire. Elles pourraient aussi permettre à certains marchés « niche » de se développer ; variétés de cultures locales, produits pharmaceutiques, chimiques ou « biofuels » fabriqués par des plantes par exemple.

7/ Questions posées à et réponses de monsieur Bernard Feltz, Faculté de Philosophie (UCL)

- **Quelle place pour l'innovation dans la société : entre demande des citoyens et crainte du changement ?**

Il me paraît important de voir que l'innovation technologique dans notre société est un élément qui prend place en contexte d'économie de libre marché. On est donc dans un régime de libre concurrence où l'innovation est souvent un argument essentiel de vente.

Cela est vrai pour les voitures, pour les télévisions, pour les GSM, pour les CD, pour les DVD, pour les microordinateurs... : personne ne "demande" de l'innovation. Des producteurs mettent sur le marché des innovations qui connaissent du succès ou non. Le comportement du consommateur joue le rôle de "demande" mais par un comportement a posteriori. Le producteur prend le risque de mettre une nouveauté sur le marché en espérant que le consommateur "suivra". C'est de cette manière que joue la loi de l'offre et de la demande. En un certain sens, par conséquent, il n'y a pas de "demande" par avance. Il n'y a que des comportements de consommation qui confirment ou non l'intérêt porté par le consommateur à une innovation.

Ceci dit, il est important de souligner que notre société est très perméable au changement. Evoquer une "crainte viscérale du changement" dans notre société est un non-sens sociologique. Si on considère tous les exemples cités ci-dessus, notre société est très souple et très ouverte à l'innovation. C'est bien parce que les OGM portent l'innovation dans un domaine particulier qu'il y a des craintes. Et c'est cette particularité qu'il faut essayer de préciser.

- **Besoins créés de toute pièce ou besoins réels ?**

Comme je viens de le dire, même la problématique des besoins est intégrée à l'économie de marché. En toute rigueur, une nouveauté ne sera adoptée que si elle apporte quelque chose à quelqu'un. Mais ce quelqu'un peut bien être l'agriculteur par exemple et non le consommateur. Dans le cas des OGM, il semble que certains OGM porteurs de résistance à un herbicide avaient pour but de faciliter le travail des agriculteurs notamment aux USA où les cultures portent sur de très grandes surfaces, tout en renforçant la mainmise des grandes firmes sur toute la filière de production. Le consommateur est invité là à assumer les risques et à cautionner une pratique qui ne lui apporte rien de particulier.

• **Comment la culture d'OGM influencerait-elle sur le rapport de l'homme à la nature ? Qu'est-ce qu'elle apporterait à l'humanité ?**

Les conceptions du rapport homme/nature sont multiples, même à l'intérieur de notre société. Et c'est ce qui fait une difficulté de la question. Il me semble que l'on peut distinguer au moins quatre types différents de rapport à la nature, qui sont présents de manières variables chez les personnes impliquées dans le débat sur les OGM.

Pour faciliter les choses, j'essaie de répondre à la question : *qu'est-ce que respecter la nature ?*

1. Du point de vue de la biologie moléculaire, le respect de la nature n'a aucun sens. La nature, ça ne se respecte pas, cela se maîtrise. La seule "chose" digne de respect, c'est l'être humain, qui est un être de culture. La grandeur de l'homme, c'est précisément de n'être pas "de nature"
2. Du point de vue de l'écologie scientifique, le respect de la nature prend sens en lien avec le concept d'"écosystème". Un écosystème c'est l'ensemble des relations des diverses espèces entre elles, et de toutes les espèces avec le milieu physique. Cela signifie que l'espèce humaine est un élément de l'écosystème, et dépend des autres espèces vivantes. Par conséquent, un principe de solidarité s'instaure entre les diverses espèces d'un milieu. Dans ce contexte, respecter la nature, c'est tenir compte des contraintes liées à l'écosystème.
3. Pour celui et celle qui aime la nature, les arguments de l'écologie scientifique sont insuffisants. Un arbre, ce n'est pas simplement un système de transformation de CO₂ en matière organique avec rejet d'O₂. Une belle forêt, le chant d'un oiseau, un arbre centenaire sont porteurs d'émotions esthétiques, on trouve cela beau et cela est essentiel au plaisir de se promener en forêt ou de découvrir des écosystèmes. Dans ce troisième rapport à la nature, on est sensible à la qualité de la vie, de la nourriture, du paysage.

Respecter la nature, ce n'est pas seulement assurer la viabilité de l'homme sur terre, c'est aussi respecter les animaux, les plantes, la diversité, pour elle-même, pour la beauté de ce qu'elle constitue en soi. Le "naturaliste moderne" choisit d'aimer la nature, parce que les contacts avec la nature nourrissent ses émotions.

4. Parmi ceux qui "défendent la nature", certains se rattachent à ce que l'on appelle l'"écologie profonde". Dans ce contexte, la nature est intouchable. Respecter la nature, c'est ne pas la toucher. Tout ce que l'homme touche devient artificiel. Dans ce courant, les tenants de ce qu'on appelle l'hypothèse Gaia considèrent que l'écosystème Terre est la valeur absolue. Dans ce contexte, considérer l'homme comme supérieur à l'animal est une forme de racisme, de "spécisme". Il s'agit de sauver la terre et par conséquent de se soumettre aux lois de la nature en réduisant l'impact des nuisances humaines sur l'écosystème Terre. Respecter la nature, c'est se soumettre à la nature et ne pas la toucher. C'est une forme de "naturalisme" qui remet en cause la présupposition de notre culture moderne de la primauté de l'homme sur la nature.

Il va de soi que, en fonction de la conception du rapport à la nature, la position par rapport aux OGM sera très différente. En 1, les OGM ne posent aucun problème et ceux qui voient un problème sont des obscurantistes !

En 2, il s'agit essentiellement d'analyser l'impact des OGM sur les écosystèmes et de nombreuses questions surgissent à ce propos.

En 3, en plus du point 2, il s'agit d'être attentif à la qualité de la vie, et en particulier aux dimensions humaines de l'alimentation, par exemple.

En 4, les manipulations génétiques sont inacceptables, par principe, en ce qu'elles touchent à la nature des espèces végétales.

8/ Questions posées à et réponses de monsieur Michel Somville, Centre d'Etudes Politiques d'Ecolo

• Quel est le degré de connaissance des modifications irréversibles de la nature que peut entraîner l'introduction d'OGM ? Quels sont les enjeux économiques des OGM ?

Au niveau technologique : la technologie utilisée pour construire les OGM reste peu fiable et peu maîtrisable actuellement. Une étude ⁽¹¹⁾ du Professeur Marc De Loose (Centre public de recherche agronomique de Melle (Gand)) vient encore de le démontrer récemment (18 août 2001) en mettant en évidence la présence de matériel génétique intrus dans le soja transgénique de Monsanto.

Au niveau économique : La rentabilité de la production agricole des OGM semble être égale voire plus faible que la production agricole classique ⁽¹²⁾. De plus, certaines études ⁽¹³⁾ semblent montrer que l'utilisation d'herbicides sur des cultures résistantes à ces substances est anormalement augmentée de 11 à 30%.

L'objectif économique et politique des sociétés détentrices de semences OGM est d'avoir une maîtrise certaine sur le secteur agricole mondial. A dessein, ces sociétés perfectionnent actuellement des semences OGM dont la stérilité est absolue (OGM terminator) ou dont la croissance est génétiquement altérée à moins que des substances commercialisées par ailleurs ne soient additionnées en cours de culture (OGM traitor) ⁽¹⁴⁾. Ce type de technologie vise particulièrement à conquérir et maîtriser les marchés alimentaires des pays du Sud.

Au niveau de la responsabilité civile : J'estime qu'aucune dissémination ne peut avoir lieu tant que la Commission européenne n'a pas proposé un texte législatif sur la responsabilité environnementale, couvrant les dommages causés par les OGM.

A l'heure actuelle, les assureurs français refusent d'assurer les producteurs quant aux risques potentiels des OGM : "Ce n'est pas un risque assurable car nous ne sommes pas en mesure d'anticiper les dommages qu'ils sont susceptibles de causer", a déclaré un responsable d'Axa. La position des autres assureurs est identique, confirme la Fédération Française des Sociétés d'Assurances. (AFP, 5 octobre 2001)

Au niveau démocratique : L'intrusion des OGM se fait sans tenir compte véritablement des avis de la société.

Au niveau environnemental : Les modifications génétiques les plus répandues sont la résistance aux herbicides (71% des OGM) et aux insectes (22%). Au niveau de la Belgique, les essais expérimentaux de cultures transgéniques (colza, maïs, chicorée, betterave sucrière) occupaient pour l'année 2000, une superficie de 120 ha ⁽¹⁵⁾ et sont exclusivement des organismes capables de résister aux herbicides et/ou sont producteurs de toxines insecticides ou fongiques.

Ces OGM utilisés en agriculture induisent rapidement des résistances accrues et multiples chez les insectes et les champignons prédateurs ⁽¹⁶⁾. L'agriculture de demain risque donc d'être confrontée à un surcroît de destruction des céréales à moins d'utiliser des matières actives phytosanitaires plus spécifiques et plus toxiques. Nous savons aussi que le pollen des OGM est capable de féconder des variétés «non utiles en agriculture» et leur conférer des capacités nouvelles de résistance aux herbicides totaux. L'agriculture de demain risque de se retrouver de surcroît face à un envahissement de plantes résistantes et non utiles à l'alimentation qu'il faudra gérer par l'utilisation massive d'herbicides plus sélectifs.

11. Windels, P. et al.: Characterisation of the Roundup Ready soybean insert. European Food Research and Technology, 213 (2), 2001, pp. 107-112.

12. Economic Research Service. United States Department of Agriculture. September 2000. <http://www.ers.usda.gov/whatsnew/issues/gmo/>.

13. AgBioTech InfoNet Technical Paper Number 4, Dr. Charles M. Benbrook, Northwest Science and Environmental Policy Center – Sandpoint Idaho, May 3, 2001

14. Voir à ce sujet le site internet : <http://www.rafi.org/>

15. Voir le site belge : <http://biosafety.ihe.be/HomePage.html> (Deliberate release and marketing of GMO's)

16. L'utilisation de plantes transgéniques dans la lutte contre les insectes comporte des risques agri-environnementaux. Thèse de Mr.E.Branquart. Facultés agronomiques de Gembloux. 1999.

En matière de santé : Se fondant sur les nombreux travaux déjà produits en la matière, la Commission d'enquête (17) de l'Assemblée Nationale sur la transparence et la sécurité sanitaire de la filière alimentaire en France a estimé qu'en matière de biotechnologies, la recherche scientifique devait poursuivre son oeuvre et s'employer à offrir les garanties indispensables qu'attendent les consommateurs. Dans cette attente, elle estime prématurée la mise sur le marché de nouveaux produits issus d'organismes génétiquement modifiés et considère que toute denrée contenant à l'heure actuelle des indices d'organismes génétiquement modifiés doit bénéficier d'un étiquetage qui le mentionne expressément. D'autant que l'on vient de démontrer (Affaire Starlink), le caractère allergisant de certains OGM commercialisés aux Etats-Unis.

A mon avis, il est inacceptable d'autoriser l'implantation d'OGM constitué de gènes de résistance aux antibiotiques. D'autant que la Commission européenne reconnaît le caractère préjudiciable que peuvent représenter ces gènes pour l'homme et l'animal.

• **Les OGM vont-ils régler les problèmes de la famine dans le monde ?**

Il semble illusoire de croire que les OGM vont sauver le tiers Monde de la famine (18). En effet on se rappellera que les OGM sont produits à des fins purement économiques et de maîtrise des semences du tiers monde en instaurant un monopole biologique sur l'alimentation. Ces semences stériles rendront impossible toute formes de réensemencement par le cultivateur et seront contaminantes pour des céréales fertiles au risque de les rendre à leur tour stériles. La malnutrition relève d'abord d'une problématique de répartition des richesses.

Pour la première fois depuis 1999, le % des causes des crises alimentaires engendrées par l'homme a dépassé celles liées aux catastrophes naturelles (FAO 2001). La Société Monsanto propose actuellement au Président du Brésil Mr. Lula de financer sa campagne d'éradication de la famine dans ce pays en échange de la levée du moratoire brésilien sur les OGM (Porto Alegre – 2003)

Pour Marcel Mazoyer, Agronome français et professeur à

l'Institut national d'agronomie, « La sous-alimentation de 840 millions de personnes n'est pas liée à une insuffisance de la production alimentaire mondiale. Rentrer dans la question de la sous-alimentation et de la misère du Sud par les OGM est une diversion idéologique. » (Le Monde – 17 Octobre 2000)

En conclusion

Le progrès des biotechnologies devrait être encouragé lorsqu'il vise l'amélioration globale de la qualité de la vie. Ainsi, le développement en milieu confiné d'OGM thérapeutiques, pharmaceutiques ou autres est en soi acceptable.

Par contre, la proposition de lever le moratoire visant à la dissémination en milieu ouvert d'OGM alimentaires n'est pas, dans l'état actuel, acceptable.

Cette position se fonde sur les arguments suivants :

- a) L'absence d'une directive en matière de responsabilité civile. Il faudrait qu'aucune dissémination ne puisse avoir lieu tant que le Parlement européen n'a pas adopté un texte législatif sur la responsabilité couvrant les dommages causés par les OGM. (pollutions génétiques, accidents environnementaux, atteinte à la santé publique, ...).
- b) La fiabilité et la stabilité génétique des OGM ne sont pas maîtrisées actuellement.
- c) Les avantages économiques de la production d'OGM ne sont nullement démontrés.
- d) Les désavantages environnementaux et de santé publique sont démontrés.
- e) La présence de gènes de résistance aux antibiotiques. Il est inacceptable d'autoriser la dissémination d'OGM constitué de gènes de résistance aux antibiotiques. D'autant que la Commission européenne reconnaît le caractère préjudiciable que peuvent représenter ces gènes pour l'homme et l'animal.
- f) La dissémination de semences OGM stériles. La dissémination d'OGM présentant les caractéristiques Terminator ou Traitor est inacceptable sur le plan social, économique et éthique. En effet, ces caractéristiques techniques interdisent le réensemencement, oblige à la dépendance du marché et s'apparente sur le plan éthique à une violation du vivant.

17. Rapport de la Commission d'enquête sur la transparence et la sécurité sanitaire de la filière alimentaire en France – Assemblée Nationale – Paris, le 29 mars 2000.

18. L'utilisation de plantes transgéniques dans la lutte contre les insectes comporte des risques agri-environnementaux. Thèse de Mr.E.Branquart. Facultés agronomiques de Gembloux. 1999.

9/ Document mis à la disposition des panélistes, à leur demande, le temps disponible étant trop court pour entendre le FUJA le 12/4.

Front Uni des Jeunes Agriculteurs - Mouvement d'Action Paysanne

Membres de la Coordination Paysanne Européenne (CPE)
39, rue Fossés Fleuris - B 5000 Namur - 081 83 58 00
email : fuja2@skynet.be

L'AGRICULTURE " GENETIQUEMENT MODIFIEE "

Objet : La Commission européenne s'est penchée cette semaine sur le dossier de la coexistence de l'agriculture " génétiquement modifiée " et des deux autres agricultures c'est-à-dire biologique et conventionnelle (CP du 5/3/3).

A deux jours du jugement de militants belges à Namur qui s'opposent à l'envahissement des OGM dans nos champs et assiettes, nous tenons à faire connaître notre position " paysanne ". Nous souhaitons que le principe de précaution soit maintenu pour sauvegarder l'agriculture paysanne. Avec du bon sens, il est trivial d'énoncer l'impossibilité de garder isolés des gènes et de surcroît s'ils sont " modifiés ".

Le cas du Canada est un bel exemple avec le Colza (canola) OGM (200 tolérant au Round Up) qui est irréversiblement répandu dans l'environnement et les cultures. Mieux encore, des experts de Monsanto lanceraient dans les champs des " bombes " avec du round up pour vérifier si les agriculteurs utilisent leurs semences OGM illicitement. Dans la même stratégie, des paysans canadiens nous ont rapporté des disséminations volontaires de Colza (canola) OGM dans les champs : contamination irréversible. C'est ce que nous avons pu entendre lors de nos visites chez des agriculteurs canadiens.

Voici notre argumentaire concernant les OGM.

Pourquoi les paysans wallons refusent les O.G.M. ?

Dix raisons

1) "Vol" légalisé de gènes

Les semences OGM sont brevetées au niveau mondial. Les multinationales détiennent ces brevets et en jouissent sans surveillance d'un institut scientifique européen "public". Nous demandons la "non-brevetabilité" des êtres vivants et des semences, patrimoine de l'Humanité. 80 % des gènes connus et brevetés proviennent du Sud pour le seul intérêt des pays du Nord. Nous demandons que la Belgique participe activement au processus de mise en place d'un Institut International européen qui travaillera objectivement.

La mise en place d'un réseau européen de laboratoires comme le suggère l'Union Européenne ne suffira pas à centraliser efficacement les informations complexes mais plutôt à les diluer et à rendre la situation et la responsabilité floue. Cet Institut européen de recherches s'occuperait en toute transparence de la surveillance (archivage des séquences modifiées) et du contrôle des OGM (étude de leurs effets sur les pratiques agricoles, l'environnement, la santé humaine, agriculture biologique...) actuellement diffusés dans notre alimentation et sur les champs. Cet Institut européen doit être financé indirectement par les firmes, par la création d'un fonds de réserve qui pourrait servir aussi en cas de crise.

Nous souhaitons également au niveau belge qu'une étude socio-économique locale soit réalisée pour tous les types d'utilisation d'OGM. En Belgique, l'Institut de biosécurité belge devrait se composer d'une palette diversifiée de scientifiques (éthologiste, biologiste, médecins...) et pas uniquement de généticiens favorables aux biotechnologies comme c'est actuellement le cas dans notre contrée.

2) "Vol" de semences

Avec les graines / plants OGM, l'agriculteur n'a plus le droit de ressemer "sa semence" issue de sa propre récolte, le privilège du paysan est donc perdu (cf. procès de Monsanto aux Usa et Canada). L'autonomie économique et décisionnelle du paysan est une nouvelle fois amoindrie (cf. : l'application d'une taxe sur les semences fermières). Le "droit" du paysan est bafoué sous le dogme de l'ultra-libéralisme. Les conditions socio-économiques des paysans sont déjà très précaires et l'instauration des OGM ne fera qu'accélérer la disparition des paysans au Nord comme au Sud avec tous les problèmes que cela entraîne. Les OGM sont " socialement " inacceptables.

3) Perte d'autonomie pour le paysan et le consommateur

Ce contrôle financier des semences par les multinationales implique donc aussi la mainmise sur notre alimentation actuelle, future et à fortiori sur notre Vie. Suite au jeu des restructurations et rachats des multinationales, la chaîne alimentaire appartient dorénavant au secteur de l'agro-phyto-pharmaceutico-business. Le secteur public de la recherche aura structurellement toujours un temps de retard par rapport aux recherches effectuées par le secteur privé. Les grandes crises passées, comme celle de l'ESB, ont toutes été le fruit de la course à l'hyper-productivité au moindre coût. Là aussi, le secteur public a montré son incapacité à prévenir ce genre de désastre socio-économique.

4) Pollution génétique des semences

Les cultures transgéniques provoquent une pollution génétique "irréversible" (cf. soja au Canada) des semences agricoles du conventionnel et du secteur

de l'agriculture biologique. Certains OGM ont déjà transmis leurs gènes de résistance aux insectes et aux "mauvaises" herbes. Une étude de l'UE, restée confidentielle, annonce un surcoût de 17 à 41 % pour le secteur agricole " conventionnel ". De plus, l'agriculture biologique ne pourra plus exister vu la pollution génétique... toujours selon cette étude.

5) On joue les apprentis sorciers avec la santé humaine et animale...

Très peu d'études objectives se sont penchées sur les conséquences des gènes modifiés sur la santé animale et humaine suite à l'instauration sauvage des OGM dans nos champs et nos assiettes. L'introduction des OGM dans notre alimentation a été dictée par l'économie ultra-libérale ; le bon sens, quant à lui, a été mis de côté.

Pour l'étiquetage des denrées alimentaires, le seuil minimum de 0.9 % a été voté par le conseil de l'agriculture (28/11/02) ne garantit pas, par définition, l'absence d'OGM. Le danger de transmission de gènes modifiés vers l'Homme n'est pas scientifiquement impossible. Une étude récente dans la revue "Nature" a démontré le transfert horizontal d'un gène toxique d'une bactérie à un insecte !

6) OGM ou environnement : il faut choisir

Les OGM ne constituent pas une solution aux crises environnementales. Très peu d'OGM ont une vocation environnementale mais ils sont pourtant mis en évidence par les multinationales afin de sensibiliser l'opinion publique et amadouer nos décideurs. C'est l'arbre qui cache la forêt.

7) Les OGM ne résoudre pas les problèmes de la faim au Sud comme au Nord.

Le FUJA-MAP, membre du mouvement mondial paysan Via Campesina, rejette ce leurre. Les firmes multinationales mettent principalement au point des plantes OGM économiquement "rentables" pour eux, ces productions s'inscrivent dans des politiques internationales de dumping. La faim dans les pays du Sud et dans une moindre mesure dans les pays industrialisés est avant tout un problème politique et social.

Il suffit de rappeler qu'au Brésil, 1 % des exploitations agricoles contrôlent 45% des terres, quand 90% des paysans possèdent moins de 20% des terres. En Argentine, grand exportateur agricole, un tiers de la population ne peut subvenir à ses besoins de base. En 5 ans, les cultures transgéniques, la plupart destinées à l'exportation, sont passées de 0 à 43 millions d'hectares.

8) Personne ne veut supporter la "responsabilité" des biotechnologies

En cas de dommages ou nouvelle crise biotechnologique, les responsables sont "protégés". La maîtrise de l'ensemble de la chaîne alimentaire pour assurer la "biovigilance" n'est pas établie. Alors que les surfaces cultivées en OGM ne cessent d'augmenter dans le monde et que les cas de contamination génétique se multiplient, les questions de détection, d'identification, de traçabilité, d'information préalable, de nécessité et de responsabilité restent sans réponse. Aucune compagnie d'assurance n'accepte d'assurer les dom-

mages inhérents à ces cultures. Tant que des outils comme un régime de responsabilité et un système d'identification ne seront pas mis en place, les pays et citoyens "victimes" de contamination génétique n'auront toujours pas de responsable vers qui se tourner...

Ceci tranche singulièrement avec l'acharnement politique et juridique affiché contre les militants anti-OGM comme José Bové de la Confédération paysanne (membre de la CPE) et les militants du Cége en Belgique. Est-ce une preuve des ramifications de ces multinationales au sein de nos dirigeants ? Suite au lobbying des firmes au niveau européen, les paysans restent actuellement les seuls responsables de toutes les contaminations ou autres pollutions.

9) Ratification du protocole de Carthagène

Le Protocole de Biosécurité de Carthagène devrait être mis en application courant 2003. Il a été ratifié par l'Europe en juin 2002 mais il ne l'a toujours pas été par les gouvernements "maîtres" du monde, bien souvent importants producteurs d'OGM. Les pays producteurs d'OGM n'acceptent pas ce protocole qui vise à responsabiliser les producteurs en biotechnologie. Le protocole vise également à instaurer un système d'identification unique (SIU) des OGM. C'est le statut-quo sur ce point, vu les nombreux opposants (groupe de Miami : exportateurs d'OGM).

10) Perte irréversible de diversité biologique.

Une disparition des espèces animales et végétales s'accroîtra avec l'intensification des cultures d'exportation OGM pratiquées dans les pays du Sud et du Nord (le colza OGM s'hybride avec des adventices présentes en Belgique). La pollution environnementale est irréversible et ses effets ne seront compris que dans plusieurs décennies (cf. pesticides).

Au vu des 10 dix points qui précèdent, nous demandons à ce que le moratoire soit maintenu en Europe et instauré au mondial.

Nous demandons à nos dirigeants belges de maintenir, à l'Union Européenne et à l'OMC, une position forte de refus de la mise en culture et la commercialisation de nouvelles plantes OGM. Le maintien d'une agriculture paysanne durable est à ce prix. L'agriculture paysanne durable ne donne pas la priorité à la quantité mais à la qualité. Elle refuse l'industrialisation à outrance pour ses effets secondaires : environnement, santé, social. L'agriculture paysanne défend l'environnement naturel et permet une alimentation saine. Tout cela n'est rendu possible que si le prix payé au producteur-paysan est équitable au Nord comme au Sud. Les OGM ne répondent pas aux aspirations des paysans et des consommateurs.

3. Annexes méthodologiques

3.1. Principes de base des deux panels

En tant qu'aide au débat public, les panels visent

- > quant au fond, à complexifier la problématique des OGM, à en faire apparaître de nombreux angles de vue ; ceci afin de permettre aux différentes visions du monde de trouver droit de cité dans le débat et de quitter les jugements univoques, figés et définitifs.
- > quant à la forme, à favoriser un dialogue ouvert entre tous les acteurs sociétaux (universitaires, citoyens, associatifs, industriels,...) afin que chacun puisse apprendre de l'autre et en être transformé.

3.2. Objectifs des panels

Les objectifs des panels sont triples avec un ordre de priorité dégressif :

1. **Aider au débat public** sur les OGM et, plus généralement, à l'apprentissage tant du public que des scientifiques à la participation (objectif procédural) ;
2. **Contribuer à éclairer le décideur** sur les critères à prendre en compte pour l'autorisation ou non de mise en culture expérimentale et/ou commerciale de plantes OGM par le biais d'un avis de citoyens.
3. Tester un outil de **participation citoyenne au niveau communal**.

3.2.1. L'aide au débat public

Pour réaliser cet objectif, les débats entre les citoyens et les personnes-ressource sont ouverts au public.

Une campagne de presse accompagnera ce moment du processus : informations concernant le processus, concernant le programme de la journée, invitation de la presse nationale, régionale et communale.

3.2.2. Les avis des citoyens

- La question posée

Les citoyens répondent à la question de savoir quels critères il faudrait prendre en compte en vue de l'autorisation ou non de mises en cultures expérimentales et/ou commerciales de plantes OGM.

- A qui les avis sont-ils adressés ?
 - Au ministre fédéral de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement ;
 - Au service OGM dans le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire, Environnement ;
 - Au secrétariat du Conseil de Biosécurité ;
 - Aux ministres régionaux de l'Environnement s'ils le désirent ;
 - Aux autorités communales si elles le désirent.

Ayant été contactées à ce propos, les autorités communales de Beernem ainsi que la ministre de l'Environnement de la Région flamande ont souhaité être destinataires de l'avis tandis que les autorités communales de Gembloux et le Ministre de l'Environnement de la Région wallonne ont préféré ne pas l'être.

- Comment ont-ils été remis ?

Par les citoyens, dans les communes concernées, lors de la dernière soirée du processus, consacrée à la remise de leur avis.

3.2.3. Une expérience de participation au niveau communal

L'originalité de cette démarche consiste en une volonté des autorités fédérales d'interroger pour la première fois en Belgique les citoyens dans leur réalité locale. C'est pourquoi les options suivantes ont été privilégiées :

- de choisir deux communes, parmi celles intéressées à accueillir ce nouveau type de débat sur leur territoire, présentant un caractère plutôt rural (voir recrutement des communes)

- de tirer au sort et de réunir deux Panels de citoyens, résidant sur le territoire de ces deux communes (voir recrutement des citoyens)
- et, dans le cadre d'une expérience-pilote, d'inviter les citoyens-panélistes à contribuer à éclairer les autorités sur les critères à prendre en compte pour l'autorisation ou non de mises en cultures expérimentales et/ou commerciales de plantes OGM dans leur commune.



Beernem, le 26 avril 2003. Les débats publics se sont déroulés au sein même de la maison communale. Tout un symbole !

© FGF

3.3. Un dispositif qui préserve l'indépendance des acteurs

Dispositif

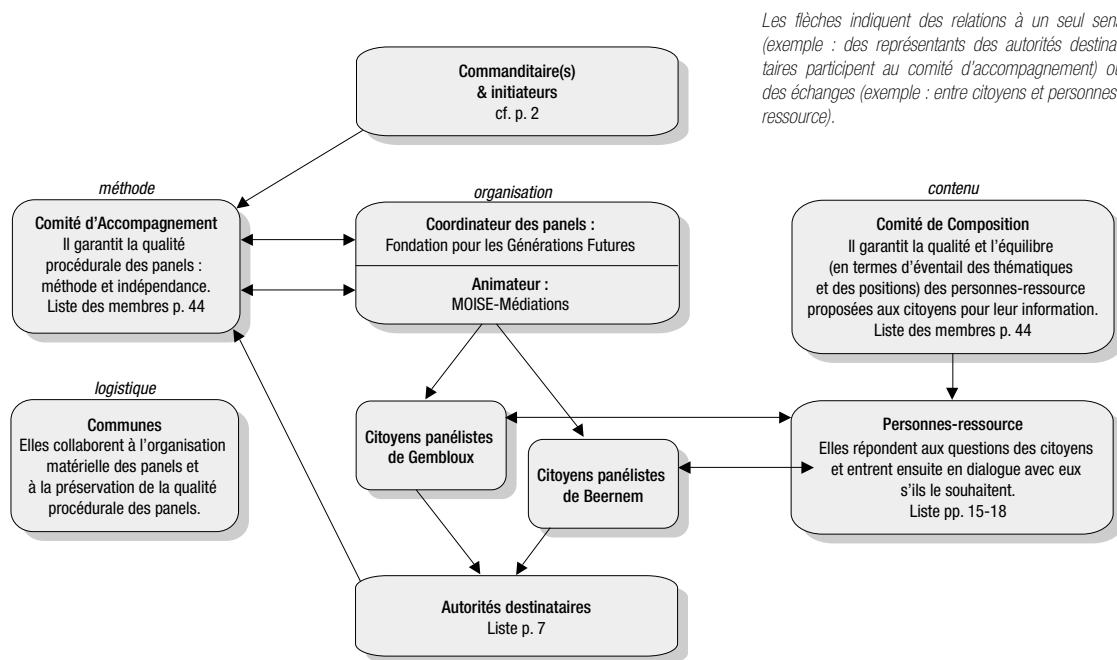
Le dispositif est conçu de façon à préserver l'indépendance des citoyens et des personnes-ressource vis-à-vis du commanditaire et de tout groupe de pression et à ce qu'un esprit d'ouverture et de respect des diverses opinions et valeurs préside aux travaux à tous les niveaux.

Financement

L'indépendance du processus est renforcée par le fait que deux instances et non une seule cofinancent le panel.

Dans le cas présent, les deux cofinanceurs sont le Service Public Fédéral de la Santé Publique, de la Protection des Consommateurs et de l'Environnement et la Fondation pour les Générations Futures.

Le schéma suivant d'illustre l'architecture du panel et la délimitation des rôles respectifs des différents intervenants.



3.4. Règlements d'ordre intérieur

Deux règlements d'ordre intérieur (R.O.I.) fixent la composition, les missions, les rôles et le mode de fonctionnement du Comité d'accompagnement et du Comité de composition. Ils permettent une transparence des règles vis-à-vis de tous les acteurs des panels.

R.O.I. du Comité d'accompagnement

Article 1 : Composition ¹⁹

Les représentants des destinataires des avis :

- Un(e) représentant(e) du ministre fédéral de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement
- Deux représentants de l'Administration Fédérale :
- Un(e) représentant(e) par autorité régionale qui le souhaite
- Un(e) représentant(e) par commune qui le souhaite

Quatre spécialistes des Sciences Humaines :

Les représentants de la Fondation pour les Générations Futures :

Les consultants de M.O.I.S.E-médiations :

Article 2 : Confidentialité

Jusqu'à la seconde « journée panel », les membres du Comité sont tenus à la confidentialité à propos de toutes les questions de contenu relatives aux panels et de tout autre point que le CA aurait jugé utile de ne pas communiquer avant le terme du processus.

S'ils sont interrogés, les membres du CA peuvent communiquer les éléments relatifs à la procédure.

Article 3 : Missions

Le rôle du Comité est essentiellement de garantir la qualité procédurale des panels et de préserver l'indépendance des citoyens.

Comme garant de la méthode, le CA n'a qu'un "droit d'injonction positive" à l'égard des travaux du Comité de composition (CC).

Article 4 : Rôles

La Fondation pour les Générations Futures préside le CA. Le Président ouvre et clôture les réunions.

L'animation et le secrétariat du CA sont assurés par M.O.I.S.E-médiations. Après avoir été introduit par le Président, l'animateur veille au bon déroulement de la réunion : vérification de l'ordre du jour, gestion de la parole, exa-

men des points de l'ordre du jour, fixation de la date de réunion suivante et éléments d'ordre du jour, évaluation...

Article 5 : Convocation et ordre du jour

Les membres du CA seront convoqués par M.O.I.S.E-médiations au moins une semaine avant la date de la réunion. Cette convocation sera envoyée par courrier électronique.

Il y sera joint une proposition d'ordre du jour qui pourra être complétée par les membres du Comité soit en envoyant un mail à M.O.I.S.E-médiations, soit par contact téléphonique au plus tard trois jours avant la date de la réunion. M.O.I.S.E-médiations fera parvenir l'ordre du jour définitif de la réunion au plus tard la veille de la réunion.

Article 6 : Lieu, fréquence et horaire des réunions

Le CA se réunira une fois par mois, de janvier jusqu'à la fin du processus. Sauf avis contraire, ses réunions se dérouleront dans les locaux du Cabinet du ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, avenue des Arts 7 à 1210 Bruxelles.

En fin de réunion, les participants s'accorderont sur la date suivante.

Article 7 : Décisions

Les décisions sont prises par consensus. En cas de difficultés, la représentante du Ministre tranchera après avoir pris l'avis des spécialistes en sciences humaines.

Article 8 : Compte-rendu de la réunion

Outre les décisions prises au cours de la réunion, le compte-rendu bilingue reprendra, le cas échéant, les points de vue minoritaires.

Il sera envoyé par M.O.I.S.E-médiations au moyen du courrier électronique dans les huit jours qui suivent la réunion.

Article 9 : Défraiement

La participation au CA ne donnera pas lieu à rémunération.

Les frais de transport sont remboursés : intégralement s'il s'agit de billets de transport en commun ; à concurrence de 0,25 euros/km pour les personnes qui se déplacent en voiture.

Article 10 : Stagiaires

Les stagiaires participeront en observateurs aux réunions du CA.

19 et 20. voir la liste des personnes composant le comité dans l'annexe "Composition des Comités" (p. 44)



R.O.I. du Comité de composition

Article 1 : Composition²⁰

Deux scientifiques
Deux représentants de la société civile
Trois journalistes

Article 2 : Confidentialité

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité complète sur le contenu de leurs travaux jusqu'à la seconde « journée panel » publique.

Article 3 : Missions

Le rôle du Comité est essentiellement de garantir la qualité substantielle des panels : il garantit la qualité et l'équilibre de l'éventail des thématiques et des positions des personnes-ressource mises à la disposition des citoyens.

Pour ce faire, il...

- amende le règlement d'ordre intérieur proposé par le comité d'accompagnement (CA),
- compose le panier de personnes-ressource (PR) mis à la disposition des citoyens,
- compose un cahier de charges pour les PR avec, notamment, un engagement moral de leur part,
- vérifie la présentation (1/2 à max 1 A4) que les PR font d'elles-mêmes pour les citoyens.

Article 4 : Autonomie

Comme garant de la méthode, le CA n'a qu'un "droit d'injonction positive" à l'égard des travaux du CC.

Article 5 : Rôles

L'animation et le secrétariat du CC sont assurés par M.O.I.SE.-médiations
L'animateur veille au bon déroulement de la réunion : vérification de l'ordre du jour, gestion de la parole, examen des points de l'ordre du jour, fixation de la date de réunion suivante et éléments d'ordre du jour, évaluation.

Article 6 : Convocation et ordre du jour

Les membres du CC seront convoqués par MOISE-médiations, au moins une semaine avant la date de la réunion. Cette convocation sera envoyée par courrier électronique.

Il y sera joint une proposition d'ordre du jour qui pourra être complétée par les membres du Comité soit en envoyant un mail à M.O.I.SE.-médiations, soit par contact téléphonique au plus tard trois jours avant la date de la réunion. M.O.I.SE.-médiations fera parvenir l'ordre du jour définitif de la réunion, au

plus tard, la veille de la réunion.

Article 7 : Lieu, fréquence et horaire des réunions

Les réunions auront lieu dans un endroit neutre. L'horaire des réunions sera fixé par les membres du comité. Le comité se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire pour mener à bien les missions qui lui reviennent (voir art. 3).

Article 8 : Décisions

Les décisions seront prises par les membres du CC (les consultants de M.O.I.SE.-médiations n'ont pour fonction que d'assurer la facilitation de la réunion).

Article 9 : Compte-rendu de la réunion

Outre les décisions prises au cours de la réunion, le compte-rendu bilingue reprendra, le cas échéant, les points de vue minoritaires.
Il sera envoyé par M.O.I.SE.-Médiations au moyen du courrier électronique dans les huit jours qui suivent la réunion.

Article 10 : Défraiement

La participation au CC ne donnera pas lieu à rémunération.
Les frais de transport sont remboursés : intégralement s'il s'agit de billets de transport en commun ; à concurrence de 0,25 euros/km pour les personnes qui se déplacent en voiture.

Article 11 : Stagiaires

Les stagiaires participeront en observateurs aux réunions du CC.



Gemboux, 12 avril 2003

© FGF

3.5. Les étapes des processus de panels

3.5.1. Les prémisses (juin 2002-décembre 2002)

Après une première expérience de Panel de citoyens réussie en Brabant wallon, autour de l'aménagement du territoire et de la mobilité, la Fondation pour les Générations Futures a souhaité réitérer l'expérience à une autre échelle et sur une autre thématique. Les cultures d'OGM étant un sujet controversé et en débat à d'autres niveaux de pouvoir, la Fondation a donc proposé aux autorités fédérales d'expérimenter un processus de panel qui permette de prendre l'avis de citoyens belges à un niveau communal.



© Adrénaline

Un dépliant expliquant la démarche envisagée a été diffusé très largement parmi les forces vives des communautés gembloutoise et de Beemem (associations, médias locaux, administration communale, centres de recherches et facultés de Gembloux, etc.).

3.5.2. Rassemblement des acteurs et élaboration de la méthodologie (janvier 2003)

Les premières réunions de travail du Comité d'accompagnement et du Comité de composition sont organisées afin de se pencher sur la méthodologie et sur la recherche des intervenants potentiels. Des communes sont contactées et deux (une

néerlandophone, une francophone) sont sélectionnées. Les citoyens sont recrutés.

3.5.3. La préparation du panel (février - mars 2003)

Les travaux du Comité de composition et du Comité d'accompagnement se poursuivent.

Des soirées « focus » sont organisées. Les transcriptions des soirées focus structurées par thèmes sont envoyées aux citoyens et au Comité de composition (CC) qui aura pour mission de proposer des personnes-ressource en rapport avec ces thèmes.

Des soirées « projet » suivent. Les citoyens établissent des questions, des demandes et des propositions de personnes-ressource à inviter.

Enfin, des soirées « organisation » prennent place. Sur base des propositions du CC, les citoyens établissent l'ordre du jour de la 1^{ère} journée « panel ».



© Moïse Weidmann

Les citoyens panélistes et les animateurs se sont retrouvés entre eux lors de plusieurs soirées préparatoires.

3.5.4. Le week-end « panel » (avril 2003)

Samedi : dialogue entre citoyens et personnes-ressource, ouvert au public

Dimanche : établissement, par les citoyens, de leurs synthèses et conclusions.

3.5.5. Remises de leurs avis par les citoyens aux destinataires (15 et 30 avril 2003)



Des affiches placardées dans l'entité invitaient le grand public à assister à la journée de débats publics.

© FGF

3.6. Les recrutements...

... des communes

Nous avons informé des communes de la possibilité qui leur était offerte d'accueillir un panel de citoyens et nous avons attendu leurs réponses. Le courrier qui leur était adressé contenait quelques annexes explicatives.

Pour être invitées, les communes devaient répondre à trois critères :

- ne pas avoir signé la motion « Communes sans OGM » de Nature et Progrès/VELT ;
- présenter un certain degré de ruralité, soit que la densité de population ne dépasse pas 300 habitants/km² ;
- la population totale de la commune devait se situer entre 7000 et environ 20000 habitants.

La commune wallonne : Gembloux

Sept communes ont été invitées, soit celles qui répondaient aux critères parmi les communes présentes à la journée d'informa-

tion « Communes et OGM : les arguments du choix » organisée le 6 novembre 2002 par la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux. Gembloux fut la première à répondre positivement.


La commune flamande : Beernem

A notre demande, VELT nous a signalé 66 communes ayant réagi par un débat au sujet des OGM et n'ayant pas signé la motion. Les treize communes répondant aux critères ont été invitées. Beernem fut la première à répondre positivement.

... et des citoyens

Les étapes du recrutement

Dans un premier temps, un courrier d'invitation et d'information a été envoyé à des citoyens des communes de Gembloux et de Beernem, choisis au hasard de l'annuaire téléphonique. Pour Gembloux, un premier envoi de 150 courriers n'a pas permis de rassembler 12 citoyens, un second envoi de 150 courriers a donc



été décidé. Pour rassembler 12 citoyens à Beernem, il a fallu envoyer quelque 375 courriers, insérer un article dans les journaux locaux invitant les personnes intéressées à se manifester et contacter sans courrier préalable, d'autres citoyens encore.

Les personnes ayant reçu le courrier pouvaient se manifester spontanément si elles le désiraient. A défaut de candidature spontanée (suite au courrier), tous les destinataires du courrier ont été contactés téléphoniquement. Enfin, les personnes qui ont accepté de manière ferme de prendre part au processus ont reçu une lettre de confirmation contenant l'ensemble des détails pratiques.

Les critères de composition/exclusion

- Tout habitant de la commune peut faire partie du panel à l'exception des personnes :
 - qui occupent une fonction en lien avec le sujet du panel dans l'administration communale, régionale ou fédérale ;
 - candidates aux élections de mai 2003 ;
 - dont la profession a un lien direct avec les OGM.

- Le nombre de participants au groupe ne devrait pas dépasser 12.
- Si le nombre des candidats est supérieur à 12, le groupe sera composé en veillant à l'équilibre hommes/femmes, l'équilibre des générations, des profils professionnels, de la répartition sur le territoire de la commune.

Droits et devoirs

- Les citoyens s'engagent à participer à toutes les rencontres qui auront lieu entre le mois de février et le mois d'avril 2003.

Il est prévu de leur donner un défraiement de 125 euros pour couvrir certains frais qu'ils devraient engager : babysitting, transports... Les 125 euros seront payés en une fois au terme du processus s'ils ont participé à l'entièreté du processus (sauf cas de force majeure).

3.7. Une charte engage les différents acteurs

Principes de base

- Chacun est expert de sa propre expérience.
- Chaque vision du monde dans laquelle s'enracinent les valeurs, arguments et motivations, a le droit de s'exprimer et d'être prise en considération.
- Le cadre général des panels, les règles de travail que se donnent les divers organes et les principes ci-dessous sont autant de balises visant à la réalisation de ce principe.

Engagements des différents acteurs

- Les **destinataires des avis** s'engagent à les introduire dans la filière des consultations qui précèdent les prises de déci-

sion et à encourager leurs acteurs à les consulter et à en tenir compte.

- Le **Comité d'accompagnement** : garantit la qualité du dispositif - panel (voir R.O.I.).
- Le **Comité de composition** : garantit la qualité et l'équilibre (en terme d'éventail des thématiques et des positions) des personnes-ressource proposées aux citoyens pour les informer (voir R.O.I.).
- Les **communes** : contribuent à la qualité du dispositif-panel, notamment en assurant la logistique.
- Les **animateurs des panels** : font preuve de neutralité par rapport à l'objet des panels, d'indépendance vis-à-vis des institutions, partis politiques et autres acteurs intervenants et

d'impartialité dans leurs relations envers les protagonistes des panels. Leur rôle est d'encadrer l'ensemble de la mise en oeuvre du processus (de la réflexion à l'opérationnalisation) et d'accompagner au long du processus les citoyens dans leur mission, en assurant notamment la liberté de parole de chacun et en modérant, si nécessaire, les relations entre les différents protagonistes.

- **Les citoyens**

Les citoyens, désignés par le hasard, s'expriment en leur nom propre et en toute indépendance.

En outre, ils s'engagent

- à participer à l'entièreté du processus, sauf cas de force majeure ;
- à la confidentialité absolue jusqu'à la remise de leur avis ;
- à garder secrète la composition du groupe de citoyens jusqu'au week-end "panel" ;
- à laisser chacun s'exprimer ;
- à respecter chacun.

Les citoyens

- sont responsables de leurs travaux ;
- émettent un avis (dont ils ont la totale maîtrise : contenu, forme, structure) en tendant à se mettre au service du bien public. Leur avis reprend les points de consensus et, là où il n'y a pas de consensus, les diverses visions et arguments exprimés.
- peuvent demander, s'ils le souhaitent, de se réunir sans les animateurs ;

- en cas de désaccord avec les animateurs, peuvent prendre directement contact avec la Fondation pour les Générations Futures, garante des panels ;
- peuvent mettre en question les différentes perspectives qui leur sont proposées par les personnes-ressource, voire les refuser.

- **Les personnes-ressource composant la liste mise à disposition des citoyens-panélistes**

- sont recrutées pour le savoir et le savoir-faire qu'elles (ou l'institution à laquelle elles appartiennent) ont acquis dans les matières concernées ;
- sont soumises à la confidentialité absolue jusqu'à la remise des avis par les panélistes.
- Les personnes-ressource qui seront appelées à répondre aux questions des citoyens seront choisies librement par ceux-ci.

Dans leur rencontre avec les citoyens, les personnes-ressource

- cherchent à parler un langage accessible aux personnes non informées des problématiques traitées ;
- dans la mesure du possible, déclarent leur position par rapport à l'objet qu'elles abordent et, le cas échéant, expriment les autres positions qui sont de notoriété publique ;
- répondent aux questions des citoyens de manière complète, honnête et compréhensible ;
- respectent les interrogations et positions des panélistes-citoyens ainsi que les avis émis par les autres personnes-ressource.

3.8. Evaluation

L'expérience de ces deux projets pilotes de panels de citoyens à Gembloux et Beernem a fait l'objet d'une évaluation. L'ensemble des acteurs impliqués - panélistes, personnes-ressource, commanditaires, destinataires - ont été invités à remettre leur avis sur l'expérience. L'impression globale qui ressort de cette évaluation est que le processus tel qu'il fut mis en oeuvre correspondait aux

attentes, même si celles-ci n'étaient pas toujours exprimées d'emblée. Cette évaluation est disponible sur le site web de la Fondation pour les Générations Futures, www.fgf.be.

Il est souhaitable que cette expérience soit diffusée de façon à ce qu'elle soit reproductible ou transférable à d'autres objets.

3.9. Composition du Comité d'Accompagnement

Les représentants des destinataires des avis :

- Une représentante du ministre fédéral de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement : **Karen Janssens**
- Deux représentants de l'Administration Fédérale :
William Moens (secrétariat du Conseil de Biosécurité)
Martine Delanoy (Service public fédéral Santé Publique)
- Une représentante de la ministre régionale flamande de l'Environnement²¹ : **Sofie Luyten**
- Un représentant de la commune de Beernem²²

Des spécialistes des Sciences Humaines :

- **Sébastien Brunet** (politologue, Université de Liège)
- **Guillaume de Stexhe** (philosophe, Facultés Universitaires Saint-Louis)

- **Sigrid Sterckx** (philosophe, Rijksuniversiteit Gent)
- **Lieve Goorden** (sociologue, Universitaire Faculteiten Sint-Ignatius Antwerpen)

Les représentants de la Fondation pour les Générations Futures :

- **Benoît Derenne**, directeur
- **Marie-Pierre Marreel**, responsable de projet

Les consultants de M.O.I.S.E-médiations :

- **Florence André-Dumont** (rapporteur)
- **Stéphane Delberghe** (modérateur)

Invité :

- **Chris Wuytens**, consultant néerlandophone

3.10. Composition du Comité de Composition

Deux scientifiques :

- **René Custers** (Vlaams Interuniversitair Instituut voor Biotechnologie)
- **Patrick du Jardin** (Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux)

Deux représentants de la société civile :

- **Esmeralda Borgo** (Bond Beter Leefmilieu)
- **Marc Fichers** (Nature et Progrès)

Trois journalistes :

- **Jacques Poncin** (Le Soir)
- **Sven Speybrouck** (VRT)
- **John Vandaele** (De Morgen)

21. Le ministre de l'Environnement de la Région wallonne a choisi de ne pas participer au processus.

22. La commune de Gembloux a choisi d'accueillir le panel sur son territoire tout en n'étant pas destinataire de l'avis, tandis que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Beernem a décidé d'être destinataire de l'avis.

4. Pour en savoir plus

4.1. Autres panels sur les OGM alimentaires réalisés en Europe

En Belgique, le viWTA (Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek), un institut para-parlementaire flamand, a été chargé par le Parlement flamand de réaliser un panel de citoyens en Flandre, au printemps 2003, autour de la question des OGM alimentaires. C'est ainsi qu'un Panel de citoyens, rassemblant des Flamands issus de toute la communauté flamande, se sont réunis à l'occasion de plusieurs week-ends de travail et ont remis leur avis au président du Parlement flamand, monsieur Norbert de Batselier, le 26 mai 2003, à l'issue de leurs travaux. Toute information est disponible sur le site web du viWTA, à savoir www.viwta.be.

Sous le nom « panel (délibératif) de citoyen » ou sous d'autres appellations (conférence de consensus, conférence de citoyens, publiforums, etc.), d'autres initiatives similaires ont eu lieu sur la question des OGM dans l'alimentation et l'agriculture notamment

en Argentine (2000), en Australie (1999), au Canada (1999), au Danemark (1987 et 1999), en France (1998), au Japon (2000), en Norvège (1996), en Corée du Sud (1998), en Suisse (1999), au Royaume-Uni (1994) et aux Etats-Unis d'Amérique (2002)²³.

Signalons aussi qu'une recherche fut réalisée sur les perceptions publiques de l'utilisation des OGM dans 5 pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni). Elle repose essentiellement sur la méthode des groupes de discussion, avec 55 groupes de discussion regroupant des citoyens non impliqués réalisés dans les 5 pays. Un rapport rédigé par Claire Marris (INRA), Brian Wynne, Peter Simmons et Sue Weldon (Université de Lancaster) détaille l'expérience : « Public Perception of Agricultural Biotechnologies » (PABE). Il est librement téléchargeable sur le site www.pabe.net.

4.2. Panels et dispositifs de participation

Les nombreuses formes que prend la participation citoyenne à l'élaboration de politiques ou de projets peuvent être classées en quatre familles :

- La **participation informelle** qui mobilise habitants et/ou associations;
- La **participation «juridico-formelle»** prévue légalement dans les procédures de délivrance d'autorisations dont font partie, notamment, les enquêtes publiques et les réunions de concertation;
- La **participation politique** contraignante sous la forme de référendums qui, en Suisse, permet aux citoyens d'approuver ou de rejeter directement un projet;

- Divers modes de participation non ou relativement contraignants, à l'initiative d'une instance politique et constitutifs d'une **nouvelle gouvernance**.

Ce panel sur la question des OGM s'inscrit dans la dernière famille. Celle-ci comprend divers dispositifs selon les objectifs, les participants, les méthodes de travail, etc. En définitive, chaque processus est construit à la carte, en fonction du demandeur, de l'objet traité, de la population, des organisateurs.

23. Source : The Loka Institute, "world-wide list of Citizen Panels". <http://www.loka.org/pages/worldpanels.htm>

La participation : conditions et objectifs

- Les dispositifs de participation construisent des connexions et des espaces de dialogue et d'interaction **entre les discours et réalités de type « expert » de toutes sortes et les paroles et considérations de « simples citoyens »**.
- La **Pierre angulaire** en est la sincère disposition au dialogue de tous les intervenants : tous sont prêts à remettre leurs certitudes en cause de façon à **apprendre** les uns des autres et à en être **transformés**.
- L'**objectif** est à la fois d'influencer les décisions politiques par les résultats de la participation et d'informer l'opinion sur un sujet complexe ou controversé, constituant un enjeu pour la société, afin qu'il soit discuté dans la population. **Il s'agit, in fine, d'augmenter la légitimité des décisions politiques.**

Quelques modèles de dispositifs de participation citoyenne

- L'**atelier scénario** réunit quatre groupes d'acteurs locaux – résidents, techniciens, décideurs publics et représentants du secteur privé.
Objectif : dégager quelques scénarios d'évolution locale à moyen ou long terme. Les résultats alimentent les débats publics et politiques.
- L'**atelier du futur** rassemble un ou plusieurs groupes de citoyens (avec éventuellement des experts mis sur le même pied que les citoyens) travaillant en trois étapes : 1) Brainstorming en vue de l'élaboration de scénarios innovants, 2) Récolte de critiques, 3) Choix et concrétisations.
- *Objectif* : déploiement d'un éventail de vues prospectives à long terme afin d'alimenter la réflexion des décideurs publics.

A la différence des précédents, les panels suivants sont formés de citoyens pris au hasard et triés de manière à reproduire la diversité des composantes socio-démographiques de l'endroit concerné (valeurs et intérêts aussi divers que possible).

- Le **jury de citoyens**, variante des Science Courts aux USA, écoute pendant plusieurs jours les arguments d'experts et de représentants de la société civile au sujet de CHOIX TECHNOLOGIQUES chargés d'incertitude et vote au terme de la procédure.
Objectif : contribution à la décision, le décideur s'étant préalablement engagé à montrer au jury comment il a pris le résultat en compte dans sa décision finale.
- La **conférence de consensus** aboutit à un dialogue public entre profanes et experts après une longue période d'information des profanes sur le sujet traité.
Objectif : alimenter les débats publics et politiques concernant des CHOIX TECHNOLOGIQUES chargés d'incertitude éventuellement avec une forte dimension éthique.
- La **cellule de planification** ou **noyau d'intervention participative (NIP)** rassemble des citoyens appelés à se prononcer sur une/des proposition(s) de programme préétablie(s) après avoir été informés des dimensions techniques et sociales des options possibles. Plusieurs cellules, parfois nombreuses, fonctionnent en parallèle.
- *Objectif* : évaluer des SCÉNARIOS OU PROJETS CONCRETS pour alimenter le processus de décision.



■ 4.2. La Fondation pour les Générations Futures en un coup d'œil

But

La Fondation pour les Générations Futures, a été créée sous forme de Fondation d'Utilité Publique en 1998. Elle agit pour transmettre un monde habitable et viable aux générations à venir. Elle s'inscrit dans la perspective d'un développement soutenable.

Actions

La Fondation récolte et gère des fonds pour soutenir toute initiative originale qui propose d'autres modes de développement plus soutenable de nos sociétés.

Elle agit selon trois pôles :

- Le soutien direct à des initiatives de terrain mettant en œuvre les principes du développement durable, notamment par l'organisation d'appels à projets. La Fondation soutient financièrement les initiatives qui offrent une place centrale à la justice sociale, la solidarité et l'égalité des chances, tout en respectant les équilibres écologiques.
- L'appui aux innovations dans le champ de la participation citoyenne, notamment la mise sur pied de la première expérience de « Panel de Citoyens » en Belgique sur l'aménagement du territoire en Brabant wallon ainsi que celle de ce panel sur la question des cultures d'OGM. La Fondation veut ainsi veiller à ce que les générations actuelles et futures gardent la maîtrise démocratique de leur développement ;
- La diffusion de nouveaux concepts pour un XXI^e siècle solidaire et soutenable, par l'organisation de débats et par le biais d'un Prix universitaire pour les générations futures (Fr/NI) s'adressant à l'ensemble des chercheurs belges.

Enfin, la Fondation complète la poursuite de son objectif par une activité co-éditrice et par une gestion éthique et engagée de son capital.

Contact

Fondation pour les Générations Futures

Rue des Brasseurs, 182 - B-5000 Namur

Tél : + 32 (0)81 22 60 62

Fax : + 32 (0)81 22 44 46

E-mail : fgf@fgf.be

Site web : www.fgf.be

